



Rapport d'activité 2021

Agence du
Service Civique

1. Agence du Service Civique

- 06 Qui sommes-nous ?
- 08 En chiffres
- 10 Organisation et gouvernance
- 12 Le pilotage territorial
- 13 Les partenaires
- 14 Cartographies
- 16 Les temps forts de l'année 2021

2. Des politiques publiques au service de la jeunesse

- 20 Les dispositifs
- 24 Un fonctionnement optimisé de l'Agence du Service Civique
- 32 Permettre à tous les jeunes de s'engager pour répondre aux besoins de la société
- 36 Un rayonnement international
- 38 Une évaluation continue

3. Une action partenariale

- 44 Une diversité d'organismes d'accueil et de porteurs de projets
- 45 Une attention particulière portée aux collectivités locales
- 50 L'accompagnement des organismes
- 52 Le contrôle des organismes

4. Les perspectives pour l'année 2022

56 Accueillir toujours plus de jeunes en Service Civique

60 Un dispositif résolument européen

5. Données budgétaires et exécution financière 2021

Éditos



BÉATRICE ANGRAND PRÉSIDENTE

Répondre aux besoins et à la quête de sens d'une jeunesse ardente, concernée par l'avenir de nos sociétés et qui réinvente sans cesse les formes de sa mobilisation, tel est notre fil rouge ! Et c'est bien ce qui a guidé l'Agence du Service Civique en 2021, année pendant laquelle nous nous sommes fortement impliqués pour soutenir la jeunesse de France et d'Europe.

Ces efforts collectifs ont porté leurs fruits : en 2021, ce sont plus de 145 000 jeunes, issus de tous les territoires hexagonaux, d'Outre-mer et du monde, qui ont effectué un Service Civique. Ce niveau d'engagement sans précédent s'est inscrit et a répondu aux enjeux du plan « 1 jeune, 1 solution » lancé par le Gouvernement en 2020.

Pour atteindre ce résultat, il s'agissait en premier lieu de donner les moyens aux organismes d'accueil de volontaires de développer des missions dans des domaines acrus ou révélés par la crise sanitaire. Je pense à la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou le soutien scolaire, et plus largement toutes les formes de solidarité. En parallèle, nous avons élargi les réseaux des organismes agréés dans les services publics ou les collectivités territoriales dans le but de diversifier l'offre de missions, en particulier sur des champs sous-représentés jusque-là, et pourtant très prisés par les jeunes, comme l'écologie ou l'égalité femme-homme. Dans le même esprit, avec le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques, nous avons lancé les missions « Générations 2024 » dédiées à l'impact social et environnemental du sport. Enfin, nous avons adapté notre organisation pour consolider les droits des volontaires et garantir la qualité de leur accompagnement, notamment par les tuteurs. En particulier, la formation civique et citoyenne et son cadrage ont été redéfinis afin de garantir à tous les volontaires la réalisation de cette partie obligatoire et essentielle de leur mission. En effet, même si, d'année en année, l'expérience de Service Civique se révèle être un levier

toujours plus évident et consolidé d'acquisition de compétences, notre priorité reste l'enjeu citoyen !

2021 représente également la première année de la nouvelle programmation d'Erasmus + Jeunesse et Sport et du Corps européen de Solidarité.

Écologie, inclusion, intégration des enjeux numériques sont les orientations pour ces deux programmes qui permettent à l'Agence de toucher des publics différents, de s'inspirer des pratiques pédagogiques variées garantissant l'apprentissage interculturel et de rester résolument ouverte sur l'Europe. Notre identité européenne a d'ailleurs été réaffirmée par la création d'une dixième thématique de missions de Service Civique, « Citoyenneté européenne ».

L'Agence ne pourrait réaliser ce travail de transformation et d'évolution permanentes sans le soutien de sa communauté. Je veux remercier ici vivement pour leur contribution indispensable les agents des services déconcentrés qui ont été au rendez-vous de ces nouveaux enjeux dans un contexte complexe de réforme territoriale, le Comité stratégique et le Conseil d'administration, les tuteurs, nos partenaires associatifs et publics et, bien sûr, les volontaires !

« Cela m'a fait grandir, j'ai pris conscience que j'ai de la valeur, j'ai trouvé une voie qui me passionne, j'ai mis de côté les différences nationales pour construire un projet commun » : quand je me remémore le témoignage de tous ces jeunes rencontrés lors de mes multiples déplacements, je ressens la fierté d'accompagner ce mouvement d'adaptation de nos programmes qui font vivre à la jeunesse des expériences transformatrices, marquantes pour leur avenir et pour leur engagement en faveur d'une société plus verte, plus juste, plus solidaire.



DAVID KNECHT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Alors que se poursuivait en 2021 la forte montée en charge des programmes portés par l'Agence du Service Civique, d'importantes transformations de notre organisation et de nos méthodes d'action ont été mises en place.

L'Agence s'est tout d'abord réorganisée pour placer ses usagers, au premier rang desquels les jeunes engagés, toujours plus au cœur de son activité. Pour répondre à cet objectif crucial, un nouveau pôle, dédié aux droits et à la qualité du service des bénéficiaires de l'ensemble des politiques publiques que nous portons, a été créé. Cette transformation s'est accompagnée d'une profonde refonte de l'ensemble de notre dispositif de réponse et d'accompagnement des jeunes et organismes partenaires ainsi que du lancement du nouveau site internet du Service Civique, précédant de quelques mois celui des sites dédiés au Corps européen de solidarité et à Erasmus + Jeunesse et Sport. Afin d'accompagner l'importante croissance prévue par la programmation européenne 2021-2027, les services de l'agence Erasmus + Jeunesse et Sport ont également été réorganisés et renforcés pour plus de cohérence, d'efficacité et de transversalité.

Les services déconcentrés chargés de déployer nos programmes en métropole, outre-mer, Europe et à l'international ont également connu d'importantes évolutions avec la création des délégations régionales académiques et services départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Cohérente avec le rattachement de l'Agence au secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, cette transformation consacre et amplifie l'élan donné à la logique de parcours d'engagement des jeunes, de l'école à l'âge adulte, mise

en œuvre par les référents territoriaux du Service Civique et les responsables Europe et international Jeunesse.

S'agissant de nos méthodes d'action, 2021 a été l'année du lancement et du déploiement de nouveaux grands programmes d'engagement tournés, par exemple, vers les solidarités intergénérationnelles, l'accessibilité des personnes en situation de handicap, l'impact social du sport ou encore les territoires ruraux. Cette logique de développement thématique, qui renforce la visibilité et le suivi des multiples initiatives nationales et locales de nos partenaires, est renforcée et accompagnée par la mise en place de groupes de travail transversaux au sein de l'Agence et la mobilisation de moyens accrus dans le cadre de la montée en charge d'appels à manifestation d'intérêt et à projets dédiés. Le développement des dispositifs d'accréditation et de labellisation des porteurs de projets prévu par la nouvelle programmation européenne participe conjointement de cette visibilité et cette efficacité accrues de l'ensemble de nos politiques publiques.

L'ensemble des transformations et réalisations que le présent rapport détaille repose sur la mobilisation, l'investissement et l'enthousiasme des personnels de l'Agence du Service Civique, des services déconcentrés et plus largement des femmes et des hommes composant la grande et belle communauté de l'engagement de la jeunesse en France. Je tiens à chaleureusement remercier chacune et chacun d'entre eux pour le formidable travail encore accompli en 2021.

Qui sommes-nous ?

L'Agence du Service Civique est l'opérateur unique de l'État qui met en œuvre le Service Civique, le programme Erasmus + et le Corps européen de solidarité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Agence du Service Civique est :

- ◆ Un groupement d'intérêt public (GIP) créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique et aujourd'hui composé de l'État, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'association France Volontaires.
- ◆ Un opérateur aux prérogatives élargies en 2016 à l'issue de la réorganisation de l'Institut national jeunesse et éducation populaire (INJEP), concrétisée par la loi n° 2015- 917 du 28 juillet 2015.
- ◆ L'agence nationale française pour la mise en œuvre du programme européen Erasmus + Jeunesse, dont la désignation a été acceptée par la commission européenne le 17 mai 2016.
- ◆ L'Agence qui met également en œuvre le Corps européen de solidarité.
- ◆ La structure qui, au nom de l'État, met en œuvre le Service Civique.
- ◆ Un centre de ressources «SALTO-YOUTH EuroMed» pour la coopération euro-méditerranéenne, qui outille et forme les partenaires de cette zone géographique.
- ◆ Un point national d'information pour le sport, relai national du volet « sport » du programme Erasmus +.



LE SERVICE CIVIQUE

A été créé par la loi du 10 mars 2010 pour succéder au service civil, qui avait été conçu en 2006 dans l'optique de remplacer le service militaire, suspendu en 1996.

Inscrit dans le code du service national, le Service Civique vise à « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale » en offrant aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans s'ils sont en situation de handicap) l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité et aux autres, au service de causes solidaires et durables, en France ou à l'étranger. Levier pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes, le Service Civique accompagne également le déploiement des politiques publiques par les missions d'intérêt général effectuées en direction des usagers de ces politiques. Ainsi, les volontaires s'engagent dans des organismes sans but lucratif (principalement des associations), des services et établissements de l'État ou des collectivités territoriales, dans 10 domaines d'intervention (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence, citoyenneté européenne).

LE PROGRAMME ERASMUS +

Il constitue le principal levier d'action de l'Union européenne pour déployer une politique à destination de la jeunesse de notre continent. Héritier du programme « jeunesse en action », le volet « jeunesse » d'Erasmus +, dont l'Agence a la responsabilité en France, s'appuie sur la pédagogie active et l'éducation

populaire. Ce programme permet à des porteurs de projets issus de l'éducation non-formelle d'obtenir des subventions pour des activités de nature variée : échanges de jeunes (expériences collectives avec d'autres jeunes issus de l'Union européenne), participation des jeunes au débat public et dialogue avec les décideurs politiques, mobilité des acteurs de jeunesse. L'acquisition de compétences, la formation et le partage de bonnes pratiques entre les structures et professionnels de jeunesse constituent les principaux champs de ce programme. Il est complémentaire du programme Erasmus + Éducation Formation et contribue à renforcer la citoyenneté européenne, par-delà les enjeux d'études, de formation ou d'employabilité. Au sein de l'Agence, le centre de ressources SALTO-YOUTH EuroMed contribue aussi à cette mission en permettant à des organisations de jeunesse des pays du Sud de la Méditerranée de renfor-

cer leurs capacités pédagogiques et de conception de projets et de participer à des projets Erasmus + Jeunesse et Corps européen de solidarité.

LE CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Il a été créé par l'Union européenne en 2018 afin de donner aux jeunes la possibilité de s'engager dans leur pays ou à l'étranger afin d'aider des communautés ou des personnes dans toute l'Europe. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Agence met en œuvre deux volets du Corps européen de solidarité : le volontariat, qui permet à des jeunes de 18 à 30 ans de réaliser une mission d'intérêt général dans un pays européen ou voisin de l'Europe ; les projets de solidarité, qui peuvent être mis en œuvre à l'échelle locale par des groupes d'au moins cinq jeunes.

RAISON D'ÊTRE DE L'AGENCE

**Faire Vivre Aux Jeunes
Des Expériences
D'intérêt Général
Et De Mobilité**

FRANCE
MONDE
EUROPE

**S'engager
et se révéler**

**Au service
de la citoyenneté
et de la cohésion**

En chiffres

Service Civique

NOS RÉSULTATS

En 2021, le Service Civique a accueilli 145 000 volontaires

THÉMATIQUES DE MISSIONS LES PLUS SOLLICITÉES

- 34 %** Éducation pour tous
- 28 %** Solidarité
- 14 %** Sport
- 10 %** Culture et loisirs
- 6 %** Environnement
- 4 %** Santé
- 2 %** Mémoire et citoyenneté
- 1 %** Développement international et action humanitaire
- 1 %** Intervention d'urgence

12,2 %¹ des volontaires bénéficient de l'indemnité complémentaire sur critères sociaux. +3,2 points par rapport à 2018

13,1 % des jeunes en mission de Service Civique sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En comparaison, environ **10 %** de la population jeune réside en QPV

1,2 % ont réalisé une mission à l'international.
-0,8 point par rapport à 2018
dû à la crise sanitaire

1,8 % sont en situation de handicap.
+0,3 point par rapport à 2018²

Depuis 2018, il y a eu une augmentation de **12 %** de VSC ayant effectué leur mission dans les DROM-COM. Cela représente 9,4 % du total des volontaires en 2021 (contre 8,7 % en 2018).

SATISFACTION DES VOLONTAIRES³

91 %
satisfaits de leur mission

Avant leur mission,
32 %
des anciens volontaires se disent engagés bénévolement

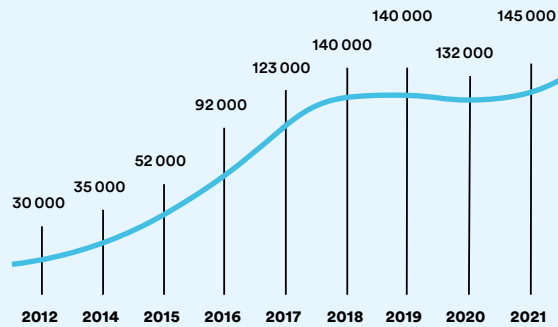
84 %
satisfaits du lien avec leur tuteur

Après leur mission,
57 %
affirment qu'ils souhaitent poursuivre une forme d'engagement

¹ Une majoration de 107,68 euros (à la charge de l'État) est habituellement accordée aux volontaires en Service Civique qui sont par ailleurs étudiants lorsqu'ils relèvent des échelons de bourses 5, 6 et 7. Cette majoration a exceptionnellement bénéficié à tous les volontaires étudiants boursiers quel que soit leur échelon de bourse dont les contrats étaient en cours au 1^{er} février 2021 et pour ceux débutant du 1^{er} février au 31 décembre 2021.

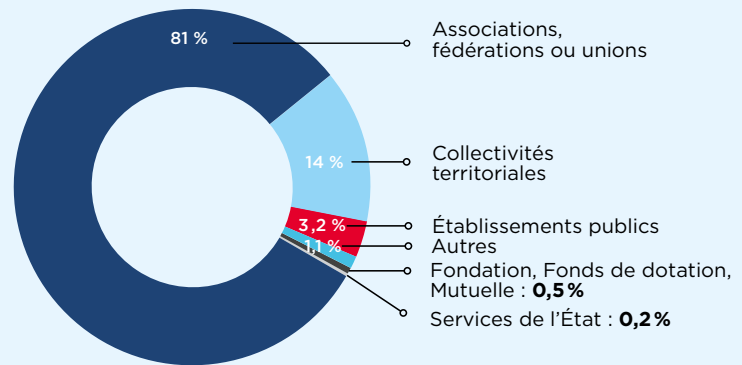
² Seules les données en évolution sont présentées.

³ Données issues de l'étude post Service Civique réalisée auprès des anciens volontaires ayant terminé leur Service Civique en 2021.



+ de 600 000
volontaires depuis 2010

RÉPARTITION DES ORGANISMES AGRÉÉS EN FONCTION DU STATUT JURIDIQUE

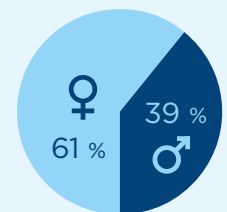
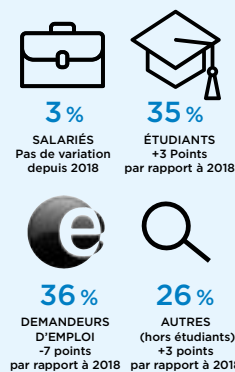
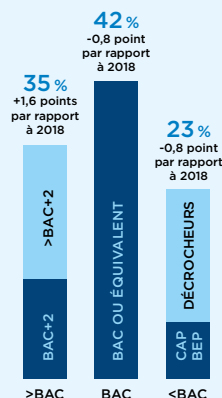


+ de 10 400 organismes agréés

LES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE

DONNÉES EN FLUX DE VOLONTAIRES AU 19.04.2022

Âge moyen :
21 ans



Niveau
de formation

Situation
des volontaires
à l'entrée
en Service Civique

Genre

Erasmus + Jeunesse et Corps européen de solidarité (CES)

TOTAL PROGRAMMES EUROPÉENS (ERASMUS + ET CES)

571
PROJETS
DÉPOSÉS

319
PROJETS
SUBVENTIONNÉS

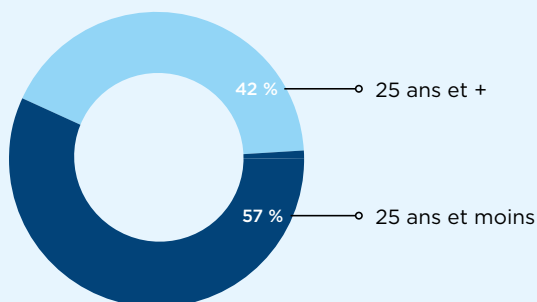
56%
DE TAUX
DE SÉLECTION

11 654
PARTICIPANTS

36,6 M€

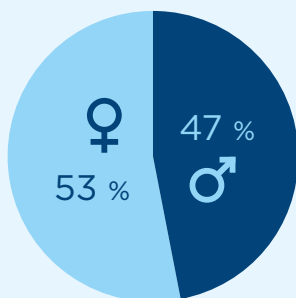
(BUDGET TOTAL : ERASMUS + JEUNESSE, CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ,
CENTRE DE RESSOURCES SALTO ET FRAIS D'ADMINISTRATION)

RÉPARTITION PAR ÂGE DES JEUNES EN ERASMUS +

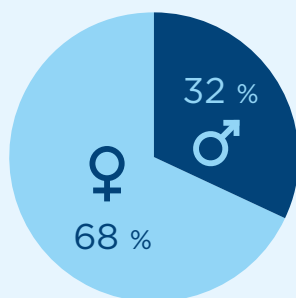


RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR SEXE EN 2021

**ERASMUS +
JEUNESSE**



**CORPS EUROPÉEN
DE SOLIDARITÉ**



Type de projets financés	Nombre	Montant (en M€)
KA1 Mobilité des jeunes et travailleurs jeunesse	155	5,8
KA2 Partenariats stratégiques jeunesse	48	8,9
CES Volontariat	102	8,9
CES Projets de solidarité	14	0,1

TOP 10 DES THÉMATIQUES EN ERASMUS + EN 2021 :

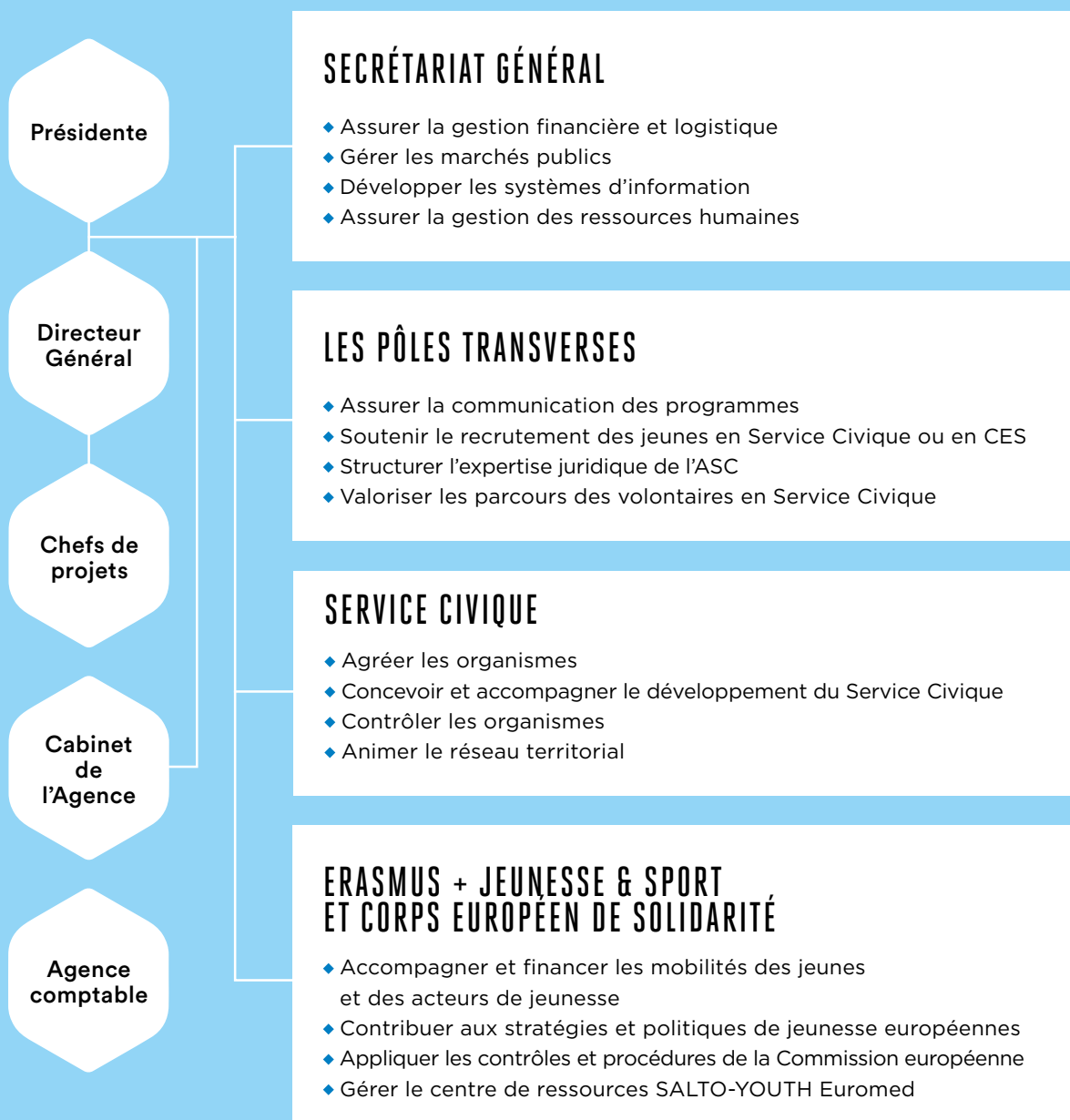
Environnement et changement climatique
Créativité, arts et culture
Innovation et qualité du travail de jeunesse
Inclusion de jeunes marginalisés
Compétences en développement durable
Identité, citoyenneté et valeurs européennes
Démocratie et participation inclusive à la vie démocratique
Santé physique et mentale
Employabilité des jeunes
Compétences numériques

SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES POUR ERASMUS +

92,9 %
satisfaits de leur
projet Erasmus +
(période 2014-2020)

Organisation & gouvernance

L'organisation est articulée autour de 2 ensembles de pôles pilotant directement les politiques publiques mises en œuvre par l'Agence (Service Civique d'une part, programme Erasmus + Jeunesse et Sport et Corps européen de solidarité d'autre part), de 2 pôles transversaux, d'un Secrétariat général et d'une Agence comptable.



L'ÉQUIPE DE L'AGENCE

L'Agence du Service Civique résulte du regroupement en 2016 des équipes du Service Civique et de l'Agence Erasmus + Jeunesse & Sport, précédemment rattachée à l'Injep, constituant un opérateur unique au service de l'engagement et de la mobilité européenne des jeunes dans le champ de l'éducation non-formelle. Placée sous la responsabilité d'une Présidente et d'un Directeur général, l'Agence du Service Civique est constituée de quatre entités principales :

- ♦ Le Service Civique et ses trois pôles consacrés au pilotage du dispositif : Développement et Ingénierie, Contrôle et Animation Territoriale, Pôle Agrément et Pilotage ainsi que 3 conseillers sectoriels rattachés à la Direction générale.
- ♦ L'Agence Erasmus + Jeunesse & Sport : placée sous l'autorité d'un directeur, elle est composée de deux pôles en charge respectivement de la mise en œuvre des programmes Erasmus + Jeunesse et Sport et du Corps européen de solidarité, et de deux pôles à vocation transversale, l'un en charge du contrôle et des procédures et l'autre en charge des activités de coopération de de soutien aux programmes.
- ♦ Deux pôles transversaux : Communication et Partenariats, Droits et Qualité du Service aux Bénéficiaires.
- ♦ Un Secrétariat général assurant le pilotage des fonctions supports : budget, juridique, achats ; systèmes d'information ; ressources humaines.

La gouvernance de l'Agence est appuyée par un cabinet et des assistantes de direction. L'organisation intègre également une Agence comptable.

Conseil d'administration

Il réunit les administrateurs du groupement d'intérêt public (GIP): tutelles (ministère chargé de la Jeunesse et ministère chargé du Budget), personnalités qualifiées et représentants des services déconcentrés (Rectorats de région académique). Le Conseil d'administration prend les décisions stratégiques et l'ensemble des délibérations administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence.

Comité stratégique du Service Civique

Il débat des grandes orientations stratégiques du Service Civique pour éclairer les avis du Conseil d'administration. Il réunit l'ensemble des parties prenantes du Service Civique (organismes agréés associatifs et publics, collège des volontaires, parlementaires, personnalités qualifiées). Le collège des volontaires représente les jeunes engagés en Service Civique en France et à l'international.

Comité national Erasmus + et Corps européen de solidarité

Il réunit deux fois par an l'ensemble des parties prenantes aux programmes Erasmus + Jeunesse et Sport et Corps européen de solidarité, à qui sont présentés l'état d'avancement du programme et les problématiques rencontrées.

Comité permanent Erasmus +

Il réunit deux fois par an les deux agences nationales Erasmus + (éducation formelle et non-formelle) et leurs tutelles respectives. Sa mission est de suivre les travaux en commun menés par les deux agences. Il permet également de partager les enjeux, les difficultés et solutions mises en œuvre par chacun.

Le pilotage territorial

Le pilotage territorial du Service Civique est assuré par le pôle Contrôle et Animation Territoriale.

Il prépare chaque année une instruction qui précise les objectifs de développement quantitatifs et qualitatifs territoriaux et pilote sa mise en œuvre en lien permanent avec les équipes sur le terrain. Il s'appuie sur divers outils : formations, séminaires thématiques, lettre d'information trimestrielle, reporting mensuels, etc.

Le pôle est organisé par zones géographiques pour proposer un accompagnement pertinent grâce à une connaissance approfondie des territoires. Les objectifs de développement sont déclinés localement pour que tous les jeunes disposent de la même opportunité de réaliser un Service Civique. Sa présence régulière dans des réunions locales donne l'occasion de mieux repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques au sein du réseau.

Au quotidien, l'action du Pôle s'appuie sur les référents Service Civique

régionaux et départementaux présents dans tous les territoires, y compris en outre-mer. Ceux-ci constituent les interlocuteurs de proximité privilégiés pour conseiller les structures intéressées par un projet d'accueil local, pour accompagner celles déjà agréées, pour mettre en œuvre la formation des tuteurs et des jeunes engagés en Service Civique et pour répondre à leurs questions. Leur rôle dans le pilotage institutionnel et interministériel est central. Ils animent la communauté des acteurs de terrain et contrôlent la bonne mise en œuvre de cette politique publique. Avec près de 10 000 structures agréées et 40 % des jeunes accueillis, l'action locale est essentielle pour le développement qualitatif du Service Civique.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les correspondants régionaux de l'Agence du Service Civique ont été intégrés aux nouvelles Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) placées auprès du rectorat de région académique et les équipes départementales ont intégré les Services

Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) mis en place dans les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Les préfets de région restent toutefois les délégués territoriaux de l'Agence du Service Civique en lien avec les préfets de département conformément au code du service national.

L'Agence s'appuie également sur un réseau de Responsables Europe et International pour la Jeunesse (REIJ) au sein des services déconcentrés de l'État (DRAJES) pour développer les programmes Erasmus + Jeunesse et Corps européen de solidarité. Ces référents ont été particulièrement mobilisés en 2021 pour lancer les nouveaux programmes européens sur la période 2021-2027 et contribuer aux travaux d'accréditation des structures sur le programme Erasmus + et de labellisation sur le Corps européen de solidarité.

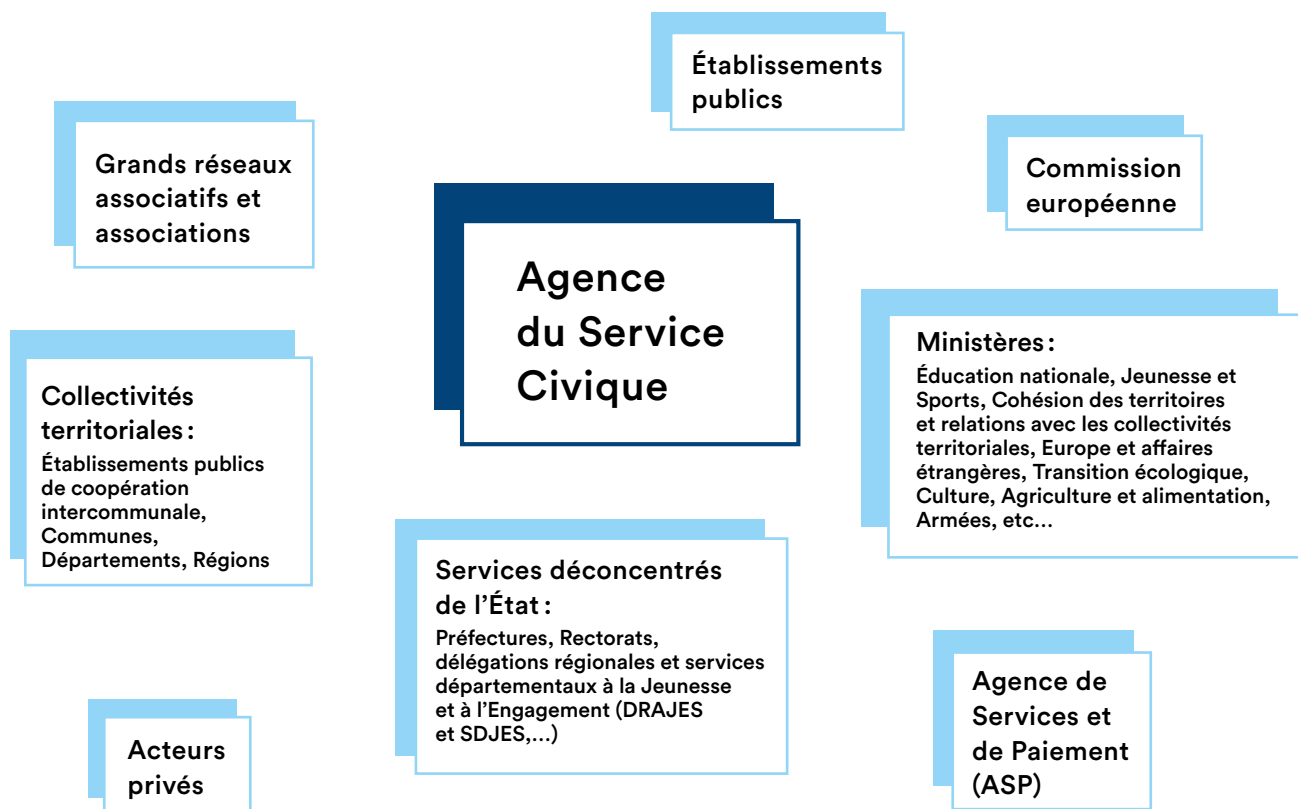
Le « Kit de développement territorial »

En 2021, le Pôle Contrôle et Animation Territoriale a développé un « Kit de développement territorial » destiné aux référents territoriaux pour accompagner le développement local du Service Civique.

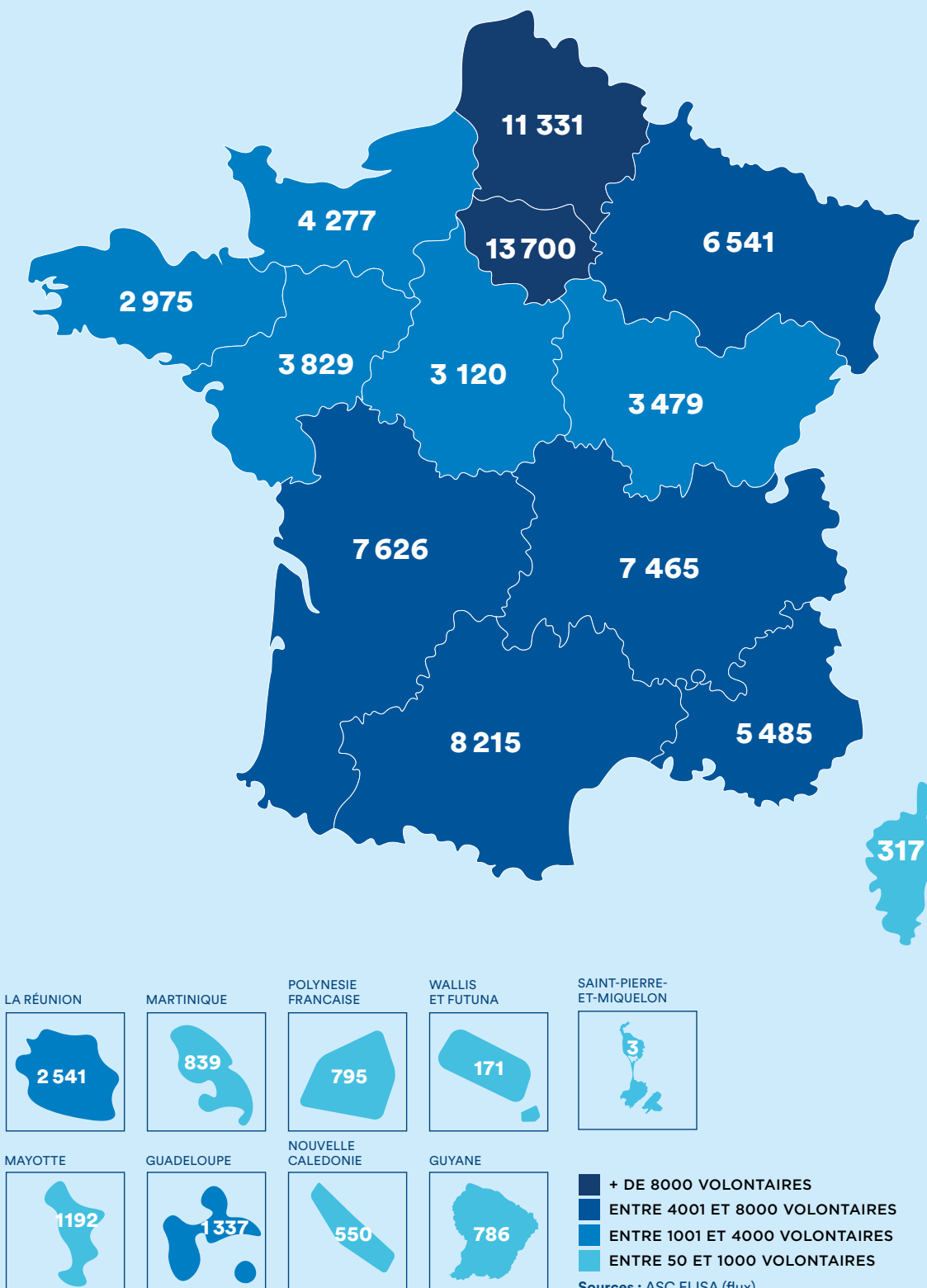
Construit en collaboration avec les référents territoriaux, il s'appuie sur une application pour leur proposer des ressources sur les enjeux prioritaires définis par l'Agence du Service Civique et des leviers mobilisables pour atteindre les ambitieux objectifs de développement 2021. Il compile les ressources de l'Agence par entrées thématiques et comporte un espace contributif qui recense les initiatives et actions locales portées par les référents, classées par territoire ou par thématique.



Les partenaires

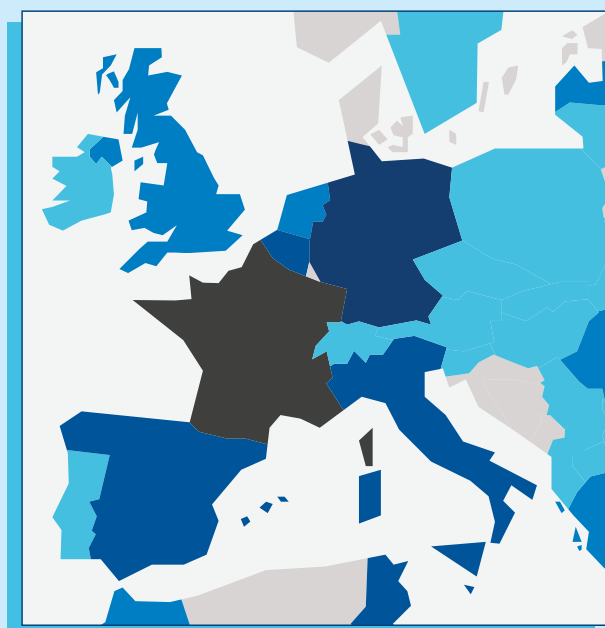
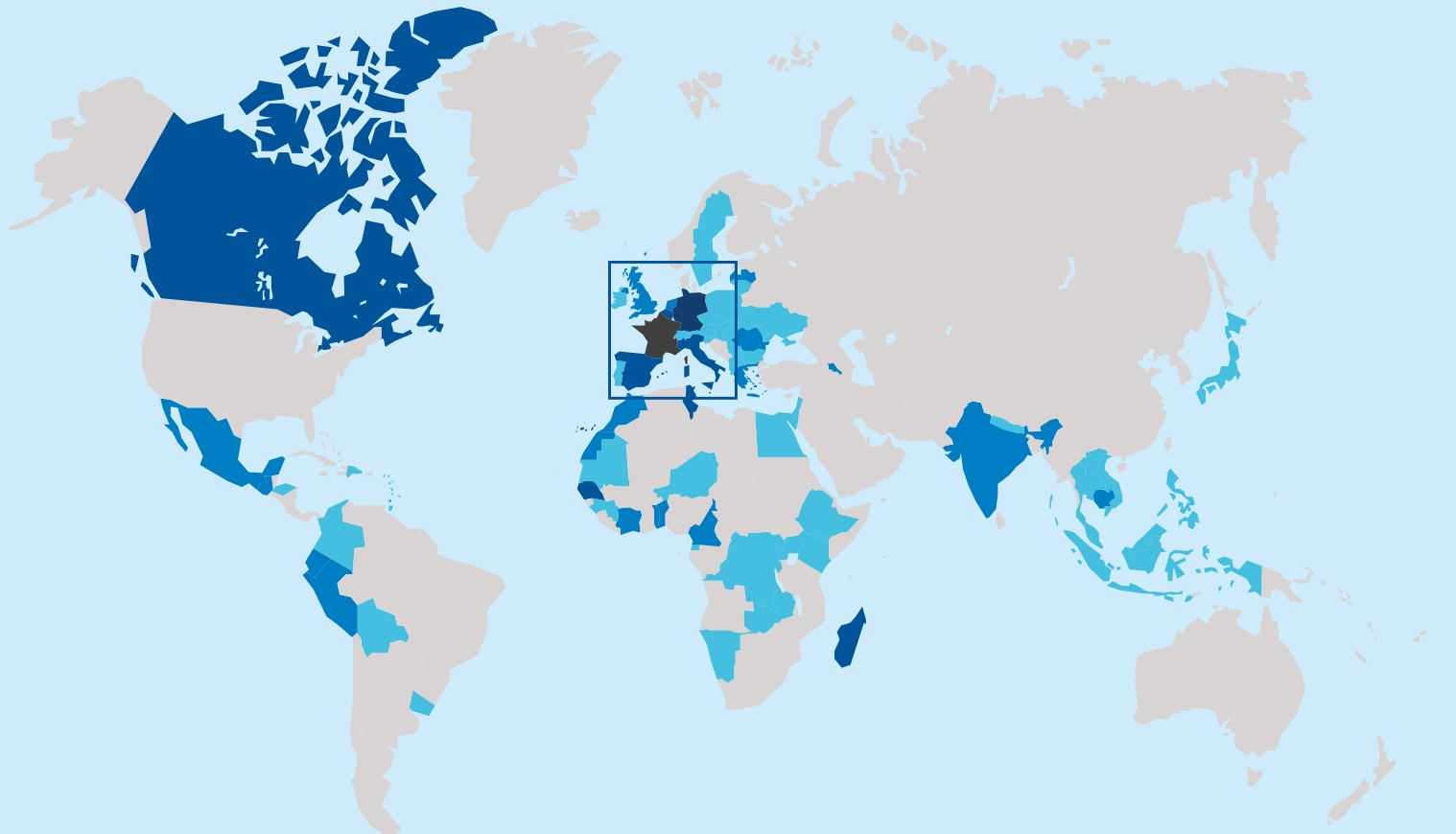


Répartition des volontaires en mission de Service Civique en France par région en 2021



Présence des volontaires en mission de Service Civique dans le monde

Nombre de volontaires accueillis en Service Civique par pays en 2021



- + DE 100 VOLONTAIRES
- ENTRE 31 ET 100 VOLONTAIRES
- ENTRE 10 ET 30 VOLONTAIRES
- DE 10 VOLONTAIRES

Sources : ASC ELISA

Les temps forts de l'année 2021



14 Janvier 2021

LANCEMENT DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION (2021-2027) DU PROGRAMME ERASMUS + POUR LA PÉRIODE 2021-2027

L'Agence Erasmus + France Éducation et Formation et l'Agence Erasmus + France Jeunesse et Sport ont organisé une journée de présentation du nouveau programme.



10 Mars 2021

LES 11 ANS DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

Un challenge photo #Selfiecivique a mis en avant l'engagement de la jeunesse. Une fresque composée des visages des volontaires a été largement diffusée sur les réseaux sociaux.



6 Mai 2021

LANCEMENT DU 10ÈME DOMAINE DE MISSION DU SERVICE CIVIQUE : CITOYENNETÉ EUROPÉENNE.

Sarah El Haïry, Secrétaire d'État à la Jeunesse et à l'Engagement et Clément Beaune, Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes ont officialisé la création d'un 10^{ème} domaine de mission du Service Civique : la citoyenneté européenne.



11 Mai 2021

LANCEMENT DE LA CIVIC ROOM

L'Agence a créé un espace de discussion privilégié sur YouTube pour échanger avec les volontaires sur l'engagement de la jeunesse.



24-29 Mai 2021

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE

L'Agence a présenté le programme 2021-2027 du Corps européen de solidarité, organisé un forum en ligne à destination des structures débutantes et lancé le réseau Europeers, constitué d'ancien volontaires européens.



5 et 6 Juillet 2021

RASSEMBLEMENT DES LAURÉATS ERASMUS + SPORT

L'Agence a rassemblé les lauréats de l'appel à projets 2020 d'Erasmus + Sport pour échanger les bonnes pratiques et favoriser les synergies entre les projets.



14 Juillet 2021

DEFILÉ DU 14 JUILLET

Quatorze jeunes volontaires en Service Civique et au sein du Corps européen de solidarité ont participé à l'animation finale de la cérémonie.



9 Septembre 2021

CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

L'Agence y a présenté les opportunités d'engagement des jeunes sur les questions de préservation de la biodiversité.



4 au 8 octobre 2021

FOIRE INTERNATIONALE AUX OUTILS PÉDAGOGIQUES

Le Centre de ressources SALTO-YOUTH EuroMed a co-organisé la quinzième « tool fair » internationale avec l'Agence nationale portugaise en charge des programmes Erasmus + Jeunesse et CES afin d'expérimenter des outils pédagogiques innovants à destination de la jeunesse.



16 au 19 Novembre 2021

SÉMINAIRE « LET'S ROCK »

30 acteurs européens, représentants 5 pays et 12 territoires d'outre-mer ont échangé pendant 4 jours pour encourager la mobilité européenne des jeunes ultra-marins.



16-18 Novembre 2021

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pendant ce temps fort, la présidente de l'Agence, Béatrice Angrand, est intervenue dans le cadre de la table-ronde « Répondre aux besoins des jeunes, fragilisés par la crise » lors du forum des solidarités.



27-29 Novembre 2021

LE SALON EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

L'Agence, accompagnée de volontaires, y a valorisé l'intérêt des programmes d'engagement au service de l'intérêt général dans leur parcours d'avenir des jeunes. Le ministre de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Blanquer et Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement ont pu échanger avec les volontaires.



Des politiques publiques au service de la jeunesse



Les dispositifs

Le Service Civique

Le Service Civique est un engagement volontaire, de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des dix domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence et citoyenneté européenne.

L'objectif de l'engagement de Service Civique est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux et de proposer aux jeunes un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leurs projets d'avenir.

Tout au long de leur mission, d'une durée hebdomadaire minimale de 24 heures, les volontaires sont suivis par un tuteur et bénéficient d'un accompagnement dans leur définition de leur projet d'avenir. Ils passent la formation premiers secours (PSC1) et reçoivent une formation civique et citoyenne. Ils perçoivent de l'État une indemnité mensuelle nette de 473,04 € à laquelle s'ajoute un soutien complémentaire, en nature ou espèces, pris en charge par l'organisme d'accueil. Ils bénéficient également d'une protection sociale.

Le Service Civique est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible à tous les jeunes Français et ressortissants de l'espace économique européen ainsi qu'à des jeunes extra-européens

sous certaines conditions.

Pour être éligibles, les candidats de nationalité étrangère (hors EEE et Suisse) doivent séjourner en France depuis plus d'un an en application de l'un des titres de séjour prévus par l'article L. 120-4 du code du service national ou relever d'une protection internationale (réfugié, protection subsidiaire) ou encore venir en France pour réaliser une mission dans le cadre d'un projet dit « de réciprocité ».

En 2021, 145 000 jeunes ont contribué à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en réalisant une mission de Service Civique en France ou à l'étranger au sein d'une des quelques 10 463 structures agréées, composées essentiellement d'associations et de structures publiques.

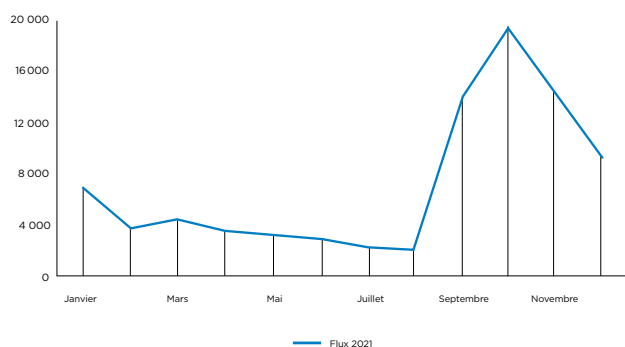
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrats signés au cours de l'année (flux)	6 008	13 403	19 482	19 946	21 925	38 200	63 048	79 157	83 929	81 103	77 315	87 431
Jeunes encore en mission au 1 ^{er} janvier de l'année		5 730	10 402	13 778	12 912	14 202	28 728	44 095	56 361	59 018	54 391	57 536
Volontaires en mission dans l'année (stock)	6 008	19 133	29 884	33 724	34 837	52 402	91 776	123 252	140 290	140 121	131 706	144 967

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Flux 2021	7 089	3 878	4 526	3 647	3 463	3 070	2 382	2 163	13 841	19 401	14 703	9 268	87 431
Cumul 2021	7 089	10 967	15 493	19 140	22 603	25 673	28 055	30 218	44 059	63 460	78 163	87 431	87 431

Source : ELISA (au 19 avril 2022). Traitement : Agence du Service Civique



Entrées de volontaires en Service Civique par mois (flux)



La trajectoire des entrées en Service Civique en 2021 marque un retour à la situation connue avant la crise (impactée de manière importante lors du premier semestre 2020) avec 1/3 des recrutements ayant lieu lors des 8 premiers mois de l'année et 2/3 lors du dernier quadrimestre.

Focus sur les fins anticipées de mission de Service Civique

Les données analysées ici sont celles de l'année 2020, l'ensemble des contrats ayant débuté en 2021 n'étant pas achevés à la date de publication du présent rapport.

Parmi l'ensemble des contrats de Service Civique signés en 2020, 16,9% se sont terminés de manière anticipée.

Différents motifs sont à l'origine de ces ruptures. Les principaux sont :

- une embauche (CDD ou CDI) ou une reprise d'études (32 %) ;
- un commun accord entre les parties (30 %) ;
- un abandon de poste (16 %).

Les programmes européens

L'Agence du Service Civique assure la mise en œuvre de deux programmes européens en faveur de la mobilité et de l'engagement des jeunes :

- ♦ Le volet Jeunesse du programme Erasmus +
- ♦ Le Corps européen de solidarité (CES).

Grâce à ces programmes, l'Agence finance des projets de jeunes et d'organisations de jeunesse dans le cadre d'appels à propositions.

Ces programmes sont ouverts aux pays membres de l'Union européenne ainsi qu'à l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie. Les pays voisins de l'Union européenne (sud de la Méditerranée, Balkans, Caucase, Europe de l'Est, Russie) sont partenaires des programmes. L'Agence héberge également le centre de ressources SALTO YOUTH EuroMed, l'un des sept centres de

ressources créés par la Commission européenne pour soutenir les agences nationales et renforcer la qualité des projets relatifs à la jeunesse au sud de la Méditerranée (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie, Syrie, Lybie). L'objectif du centre SALTO-YOUTH EuroMed est également de garantir une montée en compétences des travailleurs de jeunesse et de renforcer la qualité des projets Erasmus + Jeunesse et du Corps européen de solidarité (CES) auxquels ils participent tout en renforçant la coopération entre pays européens et pays du voisinage sud-méditerranéen. En tant que Point national d'information (PNI) du volet Sport du programme Erasmus +, et avec le soutien du ministère chargé des Sports, l'Agence assure depuis 2014 une mission de diffusion, d'accompagnement des structures et de valorisation des projets sportifs français ayant été sélectionnés et subventionnés. Pour l'année 2021,

près de 125 nouveaux organismes sont entrés en contact avec le PNI (963 depuis 2014) et 57 ont demandé un accompagnement à la candidature, nombre record de demandes (195 depuis 2014).

Le programme Erasmus + et le Corps européen de solidarité sont financés par la Commission européenne, qui a alloué à ce titre 36,6 millions d'euros à l'Agence en 2021, répartis comme suit :

- ♦ 22,5 millions d'euros de crédits d'intervention au titre du programme Erasmus + ;
- ♦ 10,8 millions d'euros de crédits de fonctionnement au titre du Corps européen de solidarité ;
- ♦ 375 000 euros de crédits d'intervention pour le centre de ressources SALTO-YOUTH EuroMed
- ♦ 2,9 millions d'euros de crédits de fonctionnement.

Le volet jeunesse du programme Erasmus +

ACTION CLÉ	Nombre de projets reçus	Nombre de projets sélectionnés	Taux de sélection (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)	Montant total subventionné	Nombre de jeunes participants dans les projets acceptés	Dont jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO)
KA151 - Structures accréditées - Échanges de jeunes	10	10	100 %	611 697 €	396	225
KA152 - Échanges de jeunes	194	84	43,29 %	2 946 573,90 €	3 641	930
KA154 - Activités de participation des jeunes	24	17	70,83 %	723 668,00	3 766	297

Les échanges de jeunes (action clé KA152)

Les échanges, organisés en dehors du temps scolaire, offrent l'occasion à des groupes issus de différents pays de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître, avec une visée éducative et interculturelle. Ces rencontres, d'une durée maximale de 3 semaines, touchent à des thèmes variés : la lutte contre les exclusions, l'art et la culture, l'environnement,

les médias et l'information ou encore le sport. En 2021, 4 037 jeunes de 13 à 30 ans, dont 29 % de jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO)⁴, ont participé à ces activités de mobilité. Les cinq principaux pays partenaires des organisations françaises sont la Turquie, l'Espagne, l'Italie, la Roumanie et l'Allemagne.

Les activités de participation des jeunes (action clé KA154)

Nouveauté intégrée dans le programme Erasmus + pour la période 2021-2027, ces projets promeuvent la participation active des jeunes à la vie démocratique et l'exercice de leur sens critique vis-à-vis des médias et de l'information. Des activités variées sont organisées aux niveaux locaux, nationaux ou européens, avec la possibilité d'intégrer des mobilités ou des événements de dissémination.

⁴ Jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO) : selon les critères de la Commission européenne, les JAMO sont les jeunes qui rencontrent des obstacles entravant l'accès aux possibilités offertes par les programmes Erasmus + et CES. La Commission européenne a déterminé une liste de huit obstacles (handicap, problèmes de santé, obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation, différences culturelles, obstacles sociaux, obstacles économiques, obstacles liés à la discrimination, obstacles géographiques). Chacun de ces obstacles peut, à lui seul ou en se combinant avec d'autres, entraver la participation des jeunes ayant moins d'opportunités.

En 2021, 17 projets de participation impliquant 3 766 jeunes ont été sélectionnés. Les thématiques concernent essentiellement l'engagement civique, la citoyenneté, l'environnement et le changement climatique ou encore le travail de jeunesse. L'intégration progressive de DiscoverEU au sein du programme Erasmus + a notamment permis à des jeunes âgés de 18 ans de découvrir l'Europe par le train. En 2021, 8 072 tickets ont été octroyés à des jeunes français pour voyager entre 1 et 30 jours grâce à DiscoverEU.

Le Corps européen de solidarité

Dans l'objectif de renforcer la solidarité et l'inclusion, l'Union européenne a créé en 2018 le Corps européen de solidarité, proposé à des jeunes de 18 à 30 ans selon trois volets ⁵ :

♦ les projets de volontariat : pour favoriser l'envoi et l'accueil de volontaires, pour une durée maximale de 12 mois, dans le cadre de missions d'intérêt général utiles à la communauté ;

♦ le volet humanitaire : pour permettre aux jeunes âgés de 18 à 35 ans de participer à des actions d'assistance, de secours et de protection des populations au sein des programmes d'aide humanitaire de l'Union européenne dans des pays tiers sûrs.

♦ les projets de solidarité : pour soutenir les jeunes dans la mise en place d'actions d'entraide au sein de leur communauté locale.

VOLET	Nombre de projets reçus	Nombre de projets sélectionnés	Taux de sélection (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)	Montant total subventionné	Nombre de jeunes participants dans les projets acceptés	Dont jeunes ayant moins d'opportunités (JAMO)
Projets de volontariat (ESC51) - Demandes de financement annuelles des structures labellisées lead	102	102	100 %	8 942 686,00 €	2 137	977
Projets de solidarité (ESC30)	17	14	82,35 %	101 742,00 €	76	0

En 2021 ⁵, l'Agence a financé 116 projets de Corps européen de solidarité impliquant 2 213 jeunes, dont 44 % de JAMO, dans divers domaines d'intervention comme l'inclusion, l'accueil et l'intégration des réfugiés et des migrants, la citoyenneté, l'environnement et les enjeux

climatiques, la santé, l'emploi et l'entrepreneuriat, la culture, ou encore le sport. En France, 111 organismes ont été labellisés Lead 2021, ce qui place la France en tête des pays européens sur le nombre de structures labellisées.



En 2021, l'Agence a financé 116 projets de Corps européen de solidarité impliquant 2 213 jeunes.

⁵ Cette nomenclature a été modifiée à compter de 2021.

Un fonctionnement optimisé de l'Agence du Service Civique

Des services réorganisés

Une agence Erasmus + France Jeunesse & Sport prête pour la nouvelle programmation 2021-2027

Préparée dès 2019, la réorganisation de l'agence Erasmus + France Jeunesse & Sport a été pensée avec l'ensemble des agents et appliquée pour déployer efficacement la nouvelle programmation 2021-2027. Elle implique :

- ♦ La création de deux pôles en charge de la gestion des projets, l'un pour Erasmus +, l'autre pour le CES. Ils supervisent toutes les étapes du cycle de vie des projets : accréditation ou labellisation, instruction formelle des demandes, envoi des conventions, accompagnement des porteurs de projets, instruction des rapports finaux.
- ♦ La création d'un pôle « Coopération et soutien aux programmes » qui intègre les missions TCA (Training and Cooperation Activities), NET (Networking activities) et SALTO-YOUTH EuroMed qui présentent de nombreuses caractéristiques communes. Ce pôle transversal irrigue l'ensemble des activités de l'agence et permet de renforcer sa présence et sa visibilité en France et en Europe.
- ♦ Le renforcement du pôle Contrôle et Procédures qui intègre les contrôles primaires, du desk check jusqu'à l'audit système. Il voit ses missions et ses effectifs renforcés pour mettre à jour et créer de nouvelles procédures pour la mise en place des nouveaux programmes.

Cette réorganisation s'accompagne d'une augmentation des crédits d'intervention et de nouveaux recrutements. La transversalité et la polyvalence sont privilégiées pour lisser l'activité : des agents d'une équipe peuvent être mobilisés en cas de pic d'activité au sein d'une autre équipe. Parallèlement,

la communication des programmes Erasmus + Jeunesse et Sport a été intégrée, avec celle des autres dispositifs, au sein du pôle Communication et Partenariats, placé auprès du Directeur général, afin de mutualiser et de renforcer les actions de communication.

Des pôles renforcés pour la montée en charge du Service Civique

L'Agence du Service Civique a revu son fonctionnement pour créer davantage de missions de Service Civique et répondre aux objectifs liés au plan « 1 jeune, 1 solution ». Les principaux axes d'amélioration identifiés grâce à la consultation des jeunes et des organismes ont permis de mettre en place une nouvelle organisation équilibrée, cohérente, et ambitieuse dès le 1^{er} janvier 2021. Les groupes de travail et ateliers avec les agents concernés ont dégagé quatre priorités :

- ♦ La simplification et fiabilisation du cycle de vie des agréments ;
- ♦ La définition des modalités de réponses aux usagers pour placer les volontaires et les partenaires toujours plus au centre des actions ;
- ♦ Le renforcement et la structuration de la fonction prospection ainsi que sa déclinaison territoriale ;
- ♦ La capitalisation, la valorisation et la diffusion de la connaissance acquise avec les équipes.

Pour y répondre :

- ♦ Le Pôle Agrément et Pilotage a été renforcé par la création de nouveaux postes et intègre :
 - l'accompagnement individuel des organismes agréés au niveau national, précédemment dévolu au Pôle Développement et ingénierie qui peut désormais se concentrer sur les efforts de développement et de prospection ;
 - la fonction pilotage, elle-même renforcée.

- ♦ Le Pôle Communication et Partenariats bénéficie d'un appui au développement des actions de communication et de partenariat auprès des acteurs du Service Civique et de la société.
- ♦ Un pôle Droits et Qualité du Service aux Bénéficiaires a été créé pour répondre plus rapidement et efficacement aux questions des jeunes et des organismes. Il a également permis de structurer l'expertise juridique de l'Agence et de renforcer ses efforts concernant la formation des volontaires, l'accompagnement au projet d'avenir et aux droits des volontaires en général.
- ♦ Les effectifs dédiés à l'animation territoriale et au contrôle ont été augmentés.

Parallèlement, la transversalité a été améliorée avec :

- ♦ Une priorisation thématique de l'activité (développement durable, lutte contre les discriminations, etc.),
- ♦ Une nouvelle gestion de l'information interne et la création d'un poste dédié à la mobilisation, à la valorisation et à la diffusion de l'information pour l'ensemble de l'Agence et de ses partenaires,
- ♦ Une modernisation des outils et systèmes d'information,
- ♦ Une hausse des recrutements et un accompagnement structurant pour les ressources humaines.

Cette nouvelle organisation, cohérente, permet à chacun de continuer à exercer ses fonctions tout en se concentrant davantage sur le cœur de ses missions et de mieux travailler ensemble. **Ces deux réorganisations sont le fruit du travail des agents, marquant toujours plus leur engagement dans les dispositifs de jeunesse gérés par l'Agence.**

Ils témoignent...



Je travaillais déjà au contact du secteur associatif dans la fonction publique territoriale. Je souhaitais découvrir de nouveaux défis tout en travaillant toujours au service de l'intérêt général. L'Agence du Service Civique m'a permis, à une toute autre échelle, de continuer à côtoyer des acteurs associatifs et publics autour d'un dispositif en plein développement.



Antoine DROZIÈRE,
Chargé de mission
au sein du pôle Agrément et Pilotage



Après mes études en droit européen et en droit des affaires, j'ai commencé mon activité de juriste au sein du secteur privé, dans le secteur bancaire. Cette 1ère expérience bien que très formatrice ne correspondait pas à mes convictions, et j'ai rejoint l'ASC pour donner du sens à mon travail de juriste et me sentir utile en servant l'intérêt général, et en apportant des solutions et des réponses concrètes aux bénéficiaires de ses dispositifs.



Pauline LEVERT,
Chargée de mission juriste consultante
au sein du pôle Droits et Qualité du service aux Bénéficiaires



Jeune diplômée, j'étais en recherche d'expériences qui liaient mon intérêt pour l'audit et mes valeurs de solidarité et d'engagement. L'Agence m'a permis de découvrir le monde de la fonction publique et ses opportunités.



Najla AL CHAGOURY,
Chargée de contrôle des bénéficiaires
au sein du pôle Contrôle et Procédures

Le développement du Service Civique

Le 14 juillet 2020, le Président de la République a annoncé la création de 100 000 missions de Service Civique supplémentaires par an, dont 20 000 dès 2020. Cet objectif ambitieux de développement a été confirmé pour l'année 2021. L'Agence du Service Civique a accompagné cette montée en charge par un renforcement de ses moyens d'action et le lancement de nombreux partenariats et programmes pour créer des missions sur des enjeux et pour des publics ou territoires prioritaires.

Accélérer l'instruction des dossiers d'agrément

La priorité a été donnée à la formalisation des critères d'instruction des dossiers d'agrément pour accélérer la création de missions. Une grille a été élaborée pour échelonner les exigences sur certains critères en fonction notamment de la taille de l'organisme ou du nombre de volontaires accueillis. Cette grille porte sur le contenu de la mission ; la formation et le tutorat ; la mixité et l'accessibilité ; le pilotage et l'accompagnement et a été progressivement mise en place en 2021 pour les organismes nationaux. L'utilisation de ces critères sera analysée en 2022 pour proposer des grilles différenciées selon la typologie des organismes.

Proposer de nouvelles thématiques

Parallèlement, des actions de prospection ont été lancées pour élargir la communauté des organismes d'accueil de volontaires, développer de nouvelles thématiques plébiscitées par la jeunesse et proposer de nouvelles missions. À cet égard, le champ du développement durable est prioritaire. Un dixième domaine de mission intitulé « Citoyenneté européenne » a été créé avec un objectif de 2 000 missions supplémentaires entre 2021 et 2022 sur des sujets européens et en Europe.

Proposer plus de missions grâce aux territoires

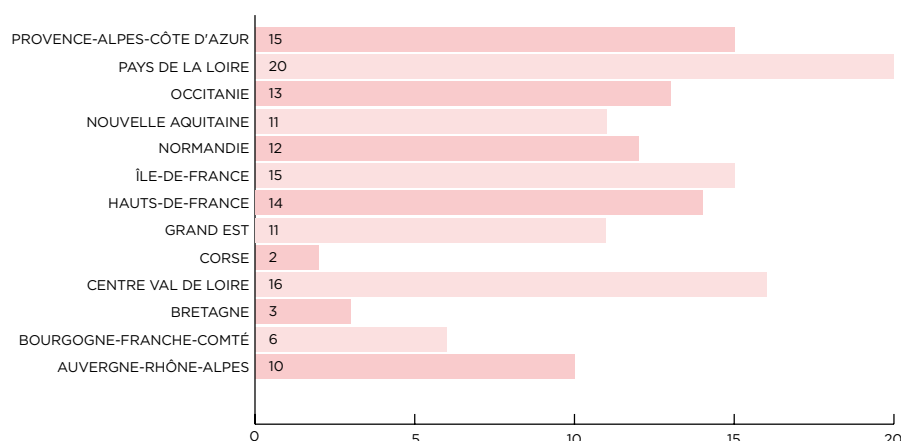
Un appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité » a ainsi été lancé en février 2021 en direction des collectivités rurales n'accueillant pas, jusqu'à présent, de volontaires et répondre à l'enjeu d'accessibilité des missions de Service dans les territoires ruraux. Des appels à projets locaux et des appels à manifestation d'intérêt régionaux ont permis de sélectionner les projets sur des thématiques prioritaires, des objectifs territoriaux, des publics cibles. Ces projets doivent initier et développer des actions structurantes, si possible modélisables, transférables et, dans tous les cas, évaluées à l'issue

de leur mise en œuvre.

Ces objectifs quantitatifs ambitieux – de nouvelles missions sur des champs peu explorés – et qualitatifs – appui à l'accompagnement des tuteurs et des volontaires notamment les plus éloignés – ont été accompagnés par une augmentation des crédits délégués aux DRAJES et dédiés au développement du Service Civique. Leur niveau a été fixé en fonction des potentialités territoriales combinant plusieurs indicateurs. En 2021, ces crédits ont également été délégués, pour la première fois, aux collectivités d'outre-mer (COM).

Le bilan quantitatif et qualitatif de l'usage des crédits dédiés au développement du Service Civique en métropole et outre-mer (hors collectivités d'outre-mer) permet d'identifier les thématiques de développement retenues par les DRAJES et la part des subventions octroyées aux projet structurants ⁶.

Nombre d'actions financées par région



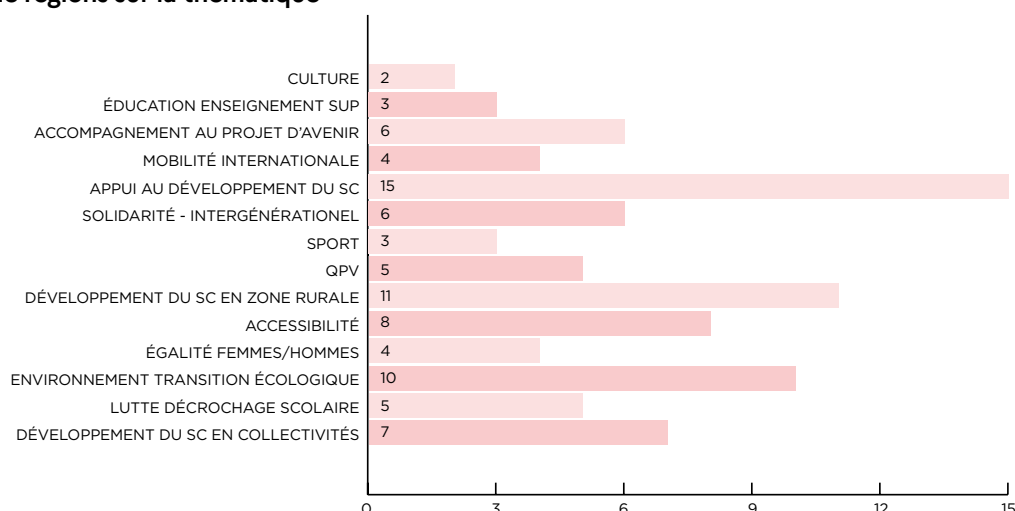
7 régions ont construit un appel à projet ou AMI, sur une ou plusieurs thématiques sur une partie (Grand Est, PACA) ou la totalité des crédits délégués (Aura, BFC, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, IDF).

Entre 2 et 20 projets ont été subventionnés par les DRAJES, selon la taille et les stratégies territoriales de développement du Service Civique.

⁶ Crédits 2021 dédiés au développement du Service Civique hors collectivités d'outre-mer : 2 190 000

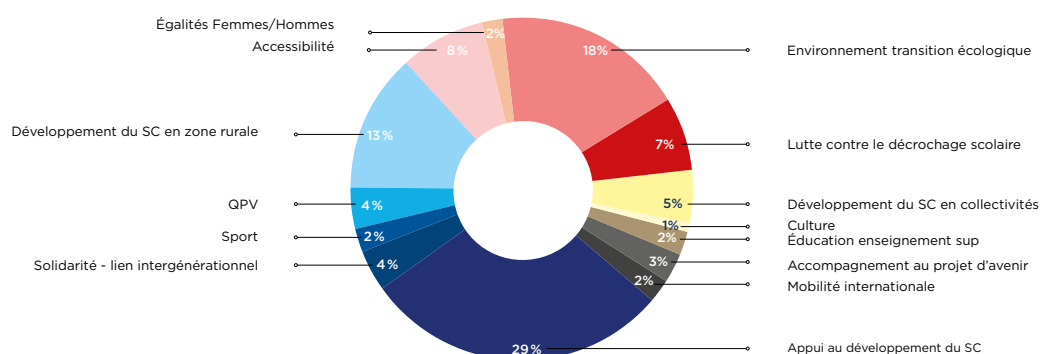
Deux thématiques prioritaires : le développement du Service Civique en territoires ruraux et la transition écologique rassemblent le plus de projets...

Nombre de régions sur la thématique



... Et un tiers des financements :

Répartition des financements par thématiques



Le développement du Service Civique en zone rurale et la transition écologique représentent 31% des crédits de développement territoriaux 2021.

Certains projets croisent plusieurs thématiques et ont donc été référencés dans la catégorie générique « appui au développement » qui représente 29% des crédits.

Les projets de développement territorial du Service Civique les plus importants, financés au-delà de

20 000 €, représentent 49 actions financées sur les 169 et sont représentatifs des thématiques prioritaires. 5 actions sont financées au-delà de 30 000 € et sont portées par un « consortium » d'associations.

- 99 000 € transition écologique ;
- 117 000 € développement du SC ;
- 35 000 € solidarité et lien intergénérationnel.

Deux thématiques se détachent dans les projets financés.

11 DRAJES ont retenu la thématique du développement du Service Civique dans les territoires ruraux pour les projets qu'elles subventionnent ;
10 DRAJES ont financé des projets sur la transition écologique, l'environnement et le développement durable.

En montant de crédits engagés la thématique environnement est nettement devant les autres thématiques. 8 régions ont retenu des projets en lien avec l'accessibilité des missions (accompagnement des missions des jeunes en situation de handicap + accessibilité des missions, bourses au logement par exemple).

Améliorer la formation civique et citoyenne

Sur le temps dévolu à sa mission, chaque jeune volontaire bénéficie d'une formation civique et citoyenne à laquelle s'ajoute un volet pratique de formation aux premiers secours (PSC1). La formation civique et citoyenne est un enjeu majeur pour le dispositif de Service Civique, auquel elle contribue à donner du sens et de la cohérence. Elle est un temps fort de brassage social et culturel des jeunes d'horizons différents, réunis pour la circonstance. Son déroulement et sa pédagogie active, centrée sur l'échange d'expérience, le débat et la réflexion collective sur des grands thèmes de société, contribuent à développer la citoyenneté, diffuser les valeurs de la République. Elle procure aux volontaires des clés pour construire leur future participation à la vie publique.

En 2021, l'Agence a piloté une réflexion collective sur les critères de qualité de la formation civique et citoyenne et de référencement des offres de formation en lien étroit avec ses référents sur le territoire et avec des organismes d'accueil et de formation intéressés. L'objectif est d'améliorer la qualité et la lisibilité de l'offre de formation dont le taux de

réalisation par les volontaires est encore insuffisant.

Ce travail s'est matérialisé dans l'instruction du 30 avril 2021 relative aux modalités de cadrage de la formation civique et citoyenne, qui en explicite les critères pédagogiques et organisationnels. L'instruction comporte en annexe une actualisation du référentiel thématique des formations. Le décret n° 2021-567 du 10 mai 2021 modifiant la partie réglementaire du code du service national relative au service civique précise la durée minimale du volet théorique de la formation civique et citoyenne, fixée à deux jours, et organise dans le système de gestion la justification des dépenses de formation.

Développer des outils de systèmes d'information efficaces pour soutenir la montée en charge

Un nouveau schéma directeur 2021-2024, premier schéma directeur intégrant l'ensemble des périmètres de l'Agence, le Service Civique, les programmes européens et les fonctions supports a été élaboré. Il a permis d'établir une cartographie de nos applications, d'interroger chacun des pôles et services sur leurs besoins et de décliner une feuille de route

pluriannuelle pour définir les priorités à mettre en œuvre.

L'année 2021 a permis de confirmer les ambitions des projets informatiques menés : soutenir la montée en charge du Service Civique avec des outils efficaces et ergonomiques, digitaliser davantage nos processus internes, fiabiliser nos données et mieux les exploiter pour améliorer notre connaissance des dispositifs et nos actions et enfin, accentuer la sécurité de nos systèmes d'information avec :

- ♦ La mise en ligne d'un nouveau site internet du Service Civique entièrement refondu, tourné vers les jeunes et accessible sur mobile ;
- ♦ La finalisation d'outils dédiés aux contrôles des organismes pour continuer à appuyer la qualité des missions ;
- ♦ La dématérialisation complète du contrat de Service Civique pour accélérer le traitement par les organismes et permettre une prise en charge très rapide des volontaires.

Actions de communication :

Deux objectifs de communication à soutenir pour le Service Civique : le recrutement des jeunes et les offres de missions proposées, soutenus par le travail de notoriété.

Trois temps forts de communication sur l'année : mai -juillet pour travailler la notoriété et la considération du Service Civique, en septembre pour donner l'envie d'être volontaire par la considération et la transformation et en octobre-décembre pour confirmer par la transformation en candidature. Ces campagnes ont permis de toucher environ 5 millions de jeunes (14-25 ans) via nos activations sur la télévision et 5 millions de jeunes (14-25 ans) pour l'affichage digital.

- ♦ Des campagnes digitales sponsorisées sur les réseaux sociaux organisées tout au long de l'année pour cibler au plus juste les jeunes et les organismes.
- ♦ Développement et renforcement de la communication sur la promotion des dispositifs européens portés par l'Agence.
- ♦ Création de la « Civic Room », contenu digital diffusé sur Youtube, pour échanger avec les jeunes, répondre à leurs questions et créer aussi un sentiment de communauté entre jeunes engagés ou qui souhaitent le devenir.



Le développement des programmes européens

L'année 2021 a marqué le début de la nouvelle programmation 2021-2027 d'Erasmus + Jeunesse et Sport et du Corps européen de solidarité.

Un budget en forte hausse pour Erasmus +

Pour la période 2021-2027, le programme Erasmus + connaît une augmentation de plus de 80 % de son budget par rapport à la période précédente. Cela accroît donc considérablement les possibilités de financement pour les porteurs de projets.

Une série de webinaires a été organisée pour présenter les modalités de ce nouveau programme et les nouvelles actions possibles : activités de participation des jeunes, partenariats de coopération, partenariats simplifiés.

Les porteurs de projets Erasmus +

bénéficient également de nouvelles modalités de financement : ils peuvent demander une accréditation qui leur ouvre la possibilité d'effectuer des demandes de financement simplifiées chaque année. Pour cette première année, 10 structures ont obtenu l'accréditation, l'objectif est de démocratiser le dispositif sur toute la durée de la programmation.

De nouvelles modalités de financement pour le Corps européen de solidarité

En 2021, les modalités de financement du Corps européen de solidarité, évoluent. Les structures doivent désormais obtenir une « labellisation Lead » pour bénéficier d'une subvention. Elles peuvent ensuite effectuer chaque année une demande de financement simplifiée.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, l'Agence a donc consacré une grande partie de l'année 2021 à accompagner les porteurs de projets dans leur demande de label Lead. 111 structures ont été labellisées,

plaçant la France en tête des pays européens.

Sur l'ensemble de la période 2021-2027, l'Agence concentre sa stratégie d'accompagnement sur la qualité des projets. L'inclusion et le développement durable sont considérées comme des thématiques prioritaires.

Le programme Erasmus + connaît une augmentation de plus de 80 % de son budget.



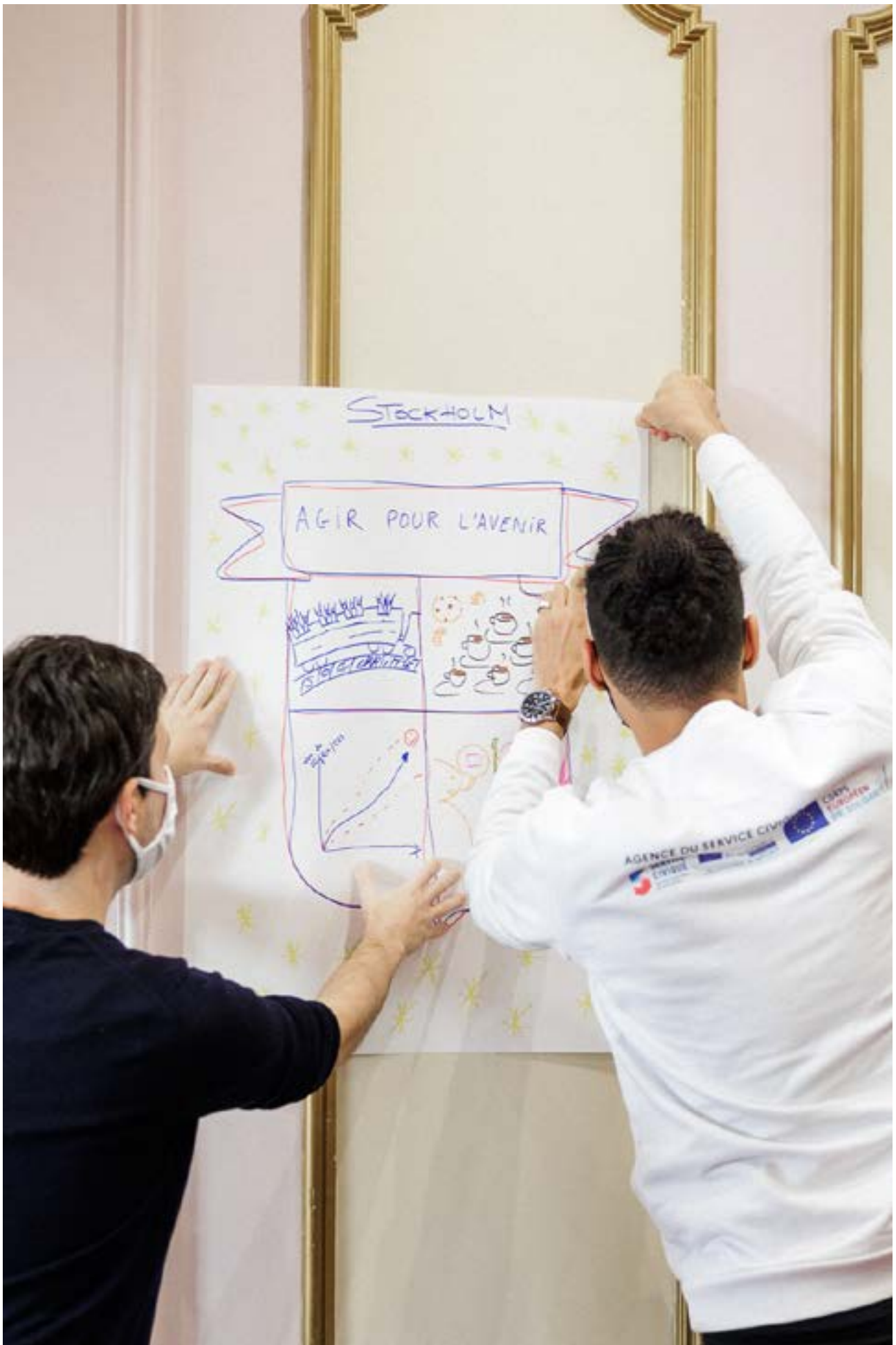
Naviguer ensemble avec Hissez ho !

ACTION CLÉ : ÉCHANGE DE JEUNES

L'échange de jeunes « Hissez ho ! » s'est déroulé en juillet 2021 dans le département de la Mayenne. Initialement prévu en 2020, le projet a été reporté et remodelé en raison de la situation sanitaire. Il a réuni 46 jeunes de 13 à 17 ans de France, Autriche, Portugal, Espagne et Lettonie.

Au cours de cette rencontre, les participants ont participé à des activités favorisant l'échange avec les autres jeunes, la découverte de leurs langues et cultures respectives tout en développant la collaboration et la prise d'initiative. Ils ont notamment construit des embarcations en équipes mixtes pour ensuite organiser une régate. Ils ont présenté les grands enseignements de cette expérience dans une vidéo qu'ils ont réalisée.

Les organisations participantes et les encadrants ont apprécié de pouvoir déployer des projets de mobilité pour les jeunes du territoire tout en échangeant sur les bonnes pratiques au niveau européen.



Permettre à tous les jeunes de s'engager pour répondre aux besoins de la société

L'expérience de mixité sociale comme l'accessibilité des missions de Service Civique à tous les jeunes, quels que soient leur profil, leur niveau d'études ou leur parcours antérieur, sont des principes fondamentaux inscrits dès 2010 à l'article L 120-1 du Code du service national. Ils sont transcrits en actions concrètes destinées à lever les freins à la candidature des publics les plus éloignés et à accompagner les organismes dans des stratégies de recrutement favorisant ces deux principes.

Lutter contre les fractures territoriales

En 2021, l'Agence du Service Civique a concentré son action sur le développement du Service Civique

dans les territoires ruraux pour répondre aux objectifs du plan « 1 jeune, 1 solution » mais aussi à ceux de l'Agenda rural de septembre 2019 qui mise sur le Service Civique pour donner des perspectives d'engagement à des jeunes ruraux et permettre à des jeunes d'autres territoires de découvrir les zones rurales.

L'Agence du Service Civique s'est ainsi attachée à développer ses partenariats institutionnels avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Association des petites villes de France (APVF) ou encore l'Association des Maires de France (AMF) pour inciter les collectivités rurales à participer au

développement du Service Civique. Plusieurs campagnes de communication dédiées ont été mises en place, mettant notamment en valeur les témoignages de communes et d'intercommunalités rurales ayant recours au Service Civique.

L'Agence a également délégué des crédits aux services déconcentrés de l'État pour leur permettre de déployer ou renforcer des initiatives locales. Les appels à projets pilotés par les DRAJES ont fait la part belle aux actions en faveur du développement de missions dans les territoires ruraux, en permettant notamment de soutenir l'action de structures spécialisées ou aguerries au déploiement du Service Civique dans ces territoires.

L'appel à Mobilisation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité »

Cet appel a été lancé par l'Agence et ses référents au sein des services déconcentrés de l'État pour inciter les intercommunalités rurales à créer des missions de Service Civique. Deux sessions ont été organisées en 2021 et l'accompagnement financier et technique a permis à 24 intercommunalités rurales de créer les premières missions de Service Civique sur leur territoire.

Favoriser la mobilité internationale des jeunes de ruralité

L'Agence a œuvré à la création d'un « Forum mobilité et engagement en milieu rural » pour informer les jeunes ruraux sur les opportunités des programmes et faire des acteurs du territoire des relais de leur mobilité. Une visite d'étude « international countryside » a également été organisée en Finlande avec la participation de 3 travailleurs de jeunesse issus de territoires ruraux.

En 2021, plus de 35 500 volontaires ont effectué une mission en zone rurale, soit 24 % de l'ensemble des volontaires, en progression de 4 points de pourcentage par rapport à 2020. En complément, il est également intéressant de noter que 31 % des volontaires résident dans ces territoires ruraux, une part d'entre eux réalisant leur mission de Service Civique en zone plus urbaine.

Les territoires ruraux sont ici définis selon le critère de densité de l'Insee qui se caractérise par les communes

« peu denses » (24 % des volontaires) et « très peu denses » (7 % des volontaires). Ces résultats positifs et encourageants pour le développement de l'offre de missions et de l'accueil de volontaires en zone rurale peuvent s'expliquer par la mobilisation de l'Agence du Service Civique et de ses partenaires, des services déconcentrés de l'État et de la communauté des organismes d'accueil.

Lutter contre les discriminations liées au handicap

En 2021, le nombre de volontaires en situation de handicap reconnue a augmenté de 0,3 point par rapport à 2020 et représente aujourd'hui 1,8 % des volontaires. Ce résultat encourageant reflète les efforts des organismes d'accueil et l'impact des différentes actions coordonnées au niveau des territoires.

L'Agence a notamment développé de nouvelles formations à l'accueil et à l'accompagnement de volontaires en situation de handicap pour sensibiliser les organismes et les accompagner dans la mise en place d'une démarche d'inclusion. Des formations de premier niveau, d'approfondissement et d'échange de pratiques sont proposées en présentiel et à distance pour accompagner les structures accueillantes dans la durée. Des

formations sur-mesure peuvent également être mises en œuvre pour une structure demandeuse.

En coordination avec le FIPHFP, l'Agence a également sensibilisé les référents handicap des plateformes régionales Handi-Pactes (100 personnes) sur l'accessibilité et l'opportunité d'un Service Civique comme tremplin vers le milieu ordinaire pour les jeunes en situation de handicap. Elle a également œuvré à un partenariat entre l'AGEGIPH et Unis-Cité sur la coopération de leurs référents handicap dans les territoires.

Parallèlement, l'Agence a organisé de nombreux événements partout en France : échanges de pratiques sur le volontariat et le handicap entre le Corps européen de solidarité et le Service Civique, échange de pratiques sur la participation des personnes sourdes et malentendantes dans les programmes de mobilités,

séminaire autour des pratiques digitales inclusives, activité de mise en réseau à destination d'un public sourd et malentendant et enfin une formation pour formateurs autour de l'inclusion et plus particulièrement des problématiques liées au handicap.

En tout, on compte 14 projets locaux en faveur de l'accessibilité, soutenus financièrement en 2021 à hauteur de 180 000 euros par les services déconcentrés de l'État, comme Handiciviq, projet porté par l'UFCV et qui s'est déployé dans de nouvelles régions en 2021.

Favoriser la mobilité internationale des jeunes en situation de handicap

La mobilité européenne des personnes en situation de handicap a fait l'objet de nombreux travaux au sein de l'agence Erasmus + France Jeunesse et Sport en 2021. Des modules de sensibilisation à l'inclusion ont notamment été réalisés à destination de l'Agence, des territoires français et des structures sud-méditerranéennes. Des ateliers virtuels spécifiques ont également été organisés sur le développement de projets inclusifs dans le cadre du Corps européen de solidarité.

Développer des dynamiques locales en faveur de l'inclusion

L'Agence a lancé une dynamique territoriale sur la « mobilité des jeunes en situation de handicap » avec la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes : recueil de bonnes pratiques ; cartographie des acteurs locaux autour du handicap ; préconisation d'une stratégie locale pour soutenir la mobilité des jeunes en situation de handicap. Ce travail donnera lieu à un séminaire spécifique au printemps 2022 avec l'ensemble des parties prenantes régionales.

Le dispositif « 1 jeune, 1 solution » conçu dans le cadre du plan de relance prévoit la création de 100 000 missions de Service Civique supplémentaires entre 2021 et

2022. L'Agence du Service Civique a souhaité en orienter une partie vers la réponse à des besoins particuliers de la société.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

En 2021, face à l'aggravation du sentiment d'isolement des personnes âgées durant la crise sanitaire, l'Agence a porté le programme « Engagés ». Lancé en décembre 2020 par Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé chargée de l'Autonomie, et Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, 10 000 missions de Service Civique ont été réservées à la solidarité intergénérationnelle, à domicile, dans les établissements médico-sociaux et les hôpitaux. En écho à cette mobilisation est né « Service Civique

Solidarité Seniors », une initiative d'organismes d'accueil de volontaires soutenue par le fond solidaire des caisses de retraite. Ce collectif est venu fédérer et coordonner les acteurs « Engagés » pour atteindre l'objectif quantitatif tout en offrant un socle de formation aux tuteurs et aux jeunes. Résultat : près de 11 000 jeunes se sont engagés cette année !

Préparer les jeux olympiques et paralympiques de 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constituent une occasion unique de mettre le sport au service d'objectifs sociaux et environnementaux. L'Agence du

Service Civique, Paris 2024 et le Comité National Olympique et Sportif Français ont choisi de faire bénéficier à 10 000 volontaires par an des missions labélisées « Génération 2024 ». Ces missions visent à développer l'engagement des jeunes en faveur de l'impact social et environnemental du sport. Le programme de Service Civique Génération 2024 place l'ensemble des acteurs (mouvement sportif, éducation nationale et éducation populaire, collectivité territoriale, association socio-sportive, hôpital et établissement de santé, etc.) au service de l'héritage des Jeux et de l'émancipation de la jeunesse.

En 2021, plus de 35 500 volontaires ont effectué une mission en zone rurale, soit 24% de l'ensemble des volontaires, en progression de 4 points de pourcentage par rapport à 2020.

Mettre la solidarité en musique

ACTION CLÉ : CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ/VOLONTARIAT

ORGANISATION : BALLADE

Les volontaires accueillis par Ballade ont œuvré à l'inclusion des publics discriminés ou ayant moins d'opportunités à travers des ateliers et des activités musicales basés sur l'apprentissage non-formel.

Ces ateliers, gratuits, culturellement et socialement mixtes, et ouverts à tous, sont destinés aux quartiers prioritaires de la politique la ville, ainsi qu'à des publics spécifiques : Roms, gens du voyage, demandeurs d'asile, réfugiés, enfants en danger, seniors.

Les volontaires ont participé à l'organisation administrative des ateliers mais surtout au bon accueil des bénéficiaires en échangeant avec tous les publics, dont beaucoup sont d'origine étrangère.



Un rayonnement à l'international

Les volontaires en Service Civique à l'étranger

Après avoir subi la crise sanitaire de plein fouet, la dimension européenne et internationale du Service Civique a repris son essor. En 2021, 1 006 jeunes ont effectué une mission de Service Civique dans 82 pays, sur tous les continents. L'Allemagne est restée la première destination avec 221 volontaires français.

Parmi les leviers identifiés par l'Agence pour une relance de l'offre

de mission à l'international figure la dynamique partenariale pluri-acteurs menée aux côtés d'autres intervenants institutionnels. L'Agence du Service Civique a pris part à différents comités de sélection de projets internationaux, en s'associant par exemple à la Délégation à l'action extérieure des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour promouvoir une approche interministérielle de l'engagement de la jeunesse.

Ainsi, les moyens mis en commun

dans le cadre de l'appel à projets Jeunesse VII ont permis à 16 collectivités françaises de s'engager dans la dimension internationale du Service Civique en accueil ou en envoi. Par ailleurs, l'accompagnement des organismes d'envoi dans la construction d'une stratégie internationale a permis d'améliorer la qualité de l'offre de mission malgré les freins liés aux coûts et aux incertitudes géopolitiques.

Classement des 10 premiers pays d'accueil de Service Civique à l'international

PAYS D'ACCUEIL	Nombre de volontaires	Part
Allemagne	222	22,1 %
Espagne	77	7,7 %
Belgique	49	4,9 %
Sénégal	47	4,7 %
Madagascar	36	3,6 %
Tunisie	36	3,6 %
Canada	34	3,4 %
Italie	34	3,4 %
Équateur	30	3,0 %
Togo	28	2,8 %

En 2021, 1 006 jeunes ont effectué une mission de Service Civique dans 82 pays, sur tous les continents.

Les principales thématiques couvertes par les missions à l'international sont : l'éducation pour tous (36 %), la solidarité (18 %), le développement international et les actions humanitaires (17 %), la culture et les loisirs (14 %), l'environnement (12 %), la mémoire et citoyenneté (2 %), la santé (1%) et le sport (1 %).

En 2021, le profil-type du volontaire qui part en mission à l'international est plus féminin et davantage diplômé que la moyenne.

- ♦ 81,4% des volontaires ont un niveau de formation BAC +2 et 16,6% ont un niveau BAC
- ♦ 72% sont des femmes
- ♦ 49 % sont âgés de 23 à 25 ans, 32 % de 20 à 22 ans et 14% de 26 à 30 ans

Le centre de ressources SALTO-YOUTH Euromed

Le Centre de Ressources SALTO-YOUTH EuroMed a trois missions principales :

- ♦ La mise en place d'activités (formations, séminaires, visites d'études...);
- ♦ La diffusion des bonnes pratiques pédagogiques (compilation et valorisation d'outils, organisation de foires aux outils pédagogiques nationales et internationales) ;
- ♦ La mise en œuvre du CES dans les pays sud-méditerranéens (information, formation et labellisation).

Les chiffres clé 2021

- ♦ Mise en place et co-organisation de 20 activités ayant réuni 340 participants dont 144 issus des pays de la rive sud de la Méditerranée.
- ♦ 4 formations à l'arrivée et 4 évaluations à mi-parcours de 73 jeunes volontaires européens et organisation de 9 formations au Corps européen de solidarité, ayant réuni 123 bénéficiaires.
- ♦ Accréditation/labellisation de près de 80 associations de la rive sud de la Méditerranée.
- ♦ Mise à disposition de 721 outils, 126 articles, 54 publications pédagogiques dans 10 langues sur le Portail Éducatif Multilingue SALTO-YOUTH : www.educationaltoolsportal.eu.
- ♦ Mise à disposition de 2328 outils en anglais sur le site salto-youth.net.

Encourager la mobilité internationale avec EX(perience)TRA(nsfer)

ACTION CLÉ : MOBILITÉ DES ACTEURS DE JEUNESSE

ORGANISATION : CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE NORMANDIE

Durant une semaine, 30 acteurs de jeunesse issus de 7 pays européens (France, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Pologne, Bulgarie, Slovaquie et Macédoine du Nord) ont développé ensemble des méthodes de sensibilisation à la mobilité internationale des jeunes.

Cette formation "EX(perience)TRA(nsfer)" (EX-TRA) vise principalement à donner envie de travailler sur cette problématique, à expérimenter avec les jeunes des méthodes d'éducation non-formelle dans un contexte interculturel et à développer de nouveaux partenariats aux niveaux régionaux et internationaux.

L'événement de clôture, les « Rencontres Européennes de la Mobilité Internationale », coorganisé par le CRIJ Normandie et la Maison de l'Europe de l'Eure a rassemblé plus de 200 professionnels et jeunes scolaires.

Une évaluation continue

La satisfaction des volontaires au plus haut niveau

Depuis 2018, les volontaires sont invités à répondre à un questionnaire un mois après leur mission de Service Civique. Ce dernier porte sur le déroulement de la mission, les conditions de sa réalisation mais également sur la place du Service Civique dans leur parcours et leur projet d'avenir.

Confirmant les résultats observés ces dernières années, le regard des jeunes sur leur expérience en Service Civique est très positif. 91% (+1/2020) se disent ainsi satisfaits de leur expérience, 58% (+2) s'estimant même « très satisfaits », un indicateur au plus haut depuis 2018 et le lancement de cette enquête.

Dans une année 2021 encore marquée par les restrictions sanitaires, le Service Civique confirme notamment sa très forte faculté d'adaptation au contexte de crise épidémique. 83% des jeunes ayant réalisé leur contrat pendant une période de confinement ou de mesures sanitaires renforcées se disent ainsi satisfaits de leur mission, un résultat en hausse de 7 points par rapport aux jeunes ayant accompli leur mission pendant le premier confinement en mars 2020.

Une relation de qualité avec les tuteurs

En particulier, la mise en place du tutorat génère aujourd'hui une nette satisfaction. 84% (+1) se disent ainsi satisfaits du lien avec leur tuteur, 56% (+2) se disant même « très satisfaits » de cette relation. Au regard des résultats, une certaine forme d'équilibre semble aujourd'hui trouvée entre d'une part une relation fournie et régulière avec le tuteur et d'autre part une forme d'autonomie, appréciée par le volontaire. S'agissant de la régularité de la relation,

78% (-1) déclarent ainsi avoir échangé avec leur tuteur au moins une fois par semaine (53% tous les jours) et un peu plus de 8 sur 10 (81%, stable) déclarent avoir obtenu des entretiens formalisés au moins 3 fois au cours de la mission. Plus globalement, le tuteur reste un acteur du quotidien pour près des trois quarts des volontaires et 72% (stable) déclarent que leur tuteur les a accompagnés au jour le jour pour la réalisation de leurs activités au cours de la mission.

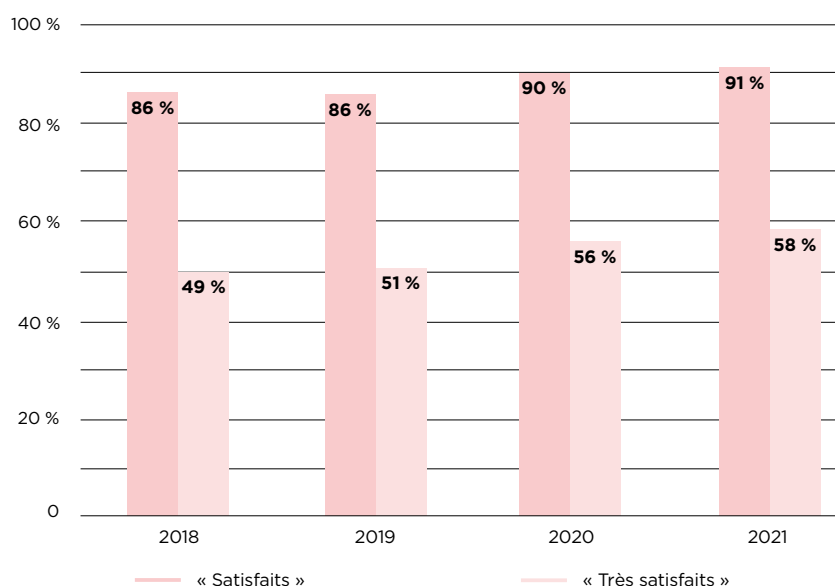
Dans le même temps, cette relation de tutorat semble laisser à une majorité des volontaires une large part d'autonomie. Plus de 8 volontaires sur 10 (83%, +2) déclarent que l'organisme les a « souvent » laissé prendre des initiatives au cours de leur mission, quand seulement 4% (stable) des volontaires disent ne jamais avoir pu en prendre.

Une meilleure valorisation des compétences acquises par les jeunes

80% des volontaires estiment que leur mission de Service Civique les a aidés dans la définition de leur projet d'avenir⁷, mais ils sont également majoritaires à estimer que le dispositif n'est pas assez reconnu par le système éducatif (68 %), par les entreprises et le monde professionnel (80 %) et par la société en général (82 %) ⁸. Par ailleurs, il apparaît que les tuteurs peuvent se sentir insuffisamment outillés pour accompagner les volontaires dans ce domaine ⁹.

Les enjeux d'évaluation et de valorisation des compétences acquises par les volontaires pendant leurs missions font partie du 2ème axe des orientations stratégiques du Service Civique pour 2018-2019 et du plan d'action 2020. Pour y répondre, l'Agence du Service Civique a repensé ses outils d'accompagnement des jeunes au projet d'avenir par leurs tuteurs.

Évolution des volontaires sur leur expérience en Service Civique



⁷ Source : Enquête post-Service Civique 2020, ASC.

⁸ Source : IFOP 2021.

⁹ Le Service Civique dans les associations, enquête Talleu, 2019.

Un focus sur le décrochage scolaire

Pour appréhender l'impact de son dispositif sur les jeunes en décrochage scolaire, l'Agence du Service Civique a fait réaliser une étude approfondie sur le sujet grâce à des entretiens qualitatifs et à des observations ethnographiques sur une zone géographique limitée.

L'enquête a été confiée au Centre de recherche en éducation de l'université de Nantes (CREN), un laboratoire développant des recherches sur les thématiques liées à l'éducation et à la formation. Le département des Bouches-du-Rhône a été choisi comme terrain d'étude en raison du nombre important de volontaires qui bénéficiaient d'un accompagnement en la matière.

Les chercheurs ont conclu à la reconnaissance d'effets bénéfiques globalement partagée du dispositif auprès des volontaires décrocheurs, grâce à plusieurs facteurs :

- ♦ L'accès à une forme de reconnaissance sociale : la dimension d'intérêt général est identifiée et valorisée, et l'indemnité de Service Civique, associée aux tâches et missions qui leur sont confiées, leur permet également de se représenter leur statut comme celui d'une personne en activité.
- ♦ L'insertion sociale : la mise en place d'un « cadre » sous la forme d'horaires et de rendez-vous permet de donner des repères, de sortir de situations d'isolement et de perdre l'impression de « ne rien faire ».
- ♦ Le développement des projets d'orientation et des projets personnels : à travers l'accompagnement prévu par le dispositif, la découverte d'un nouveau secteur d'activité mais aussi les attentes des encadrants, les jeunes expriment en entretien avoir « le temps de réfléchir » et pouvoir développer leurs projets. Le projet post Service Civique est néanmoins souvent éloigné du domaine de la mission.
- ♦ Les relations avec les professionnels de la structure d'accueil et les autres volontaires, mais aussi le lien avec les usagers au cours de la mission.

Une nouvelle évaluation des compétences acquises en Service Civique

En 2020, l'Agence avait structuré la carte des compétences développées en engagement, à partir du référentiel européen RECTEC (cf. infra). En 2021, elle a adapté en conséquence les outils d'accompagnement au projet d'avenir : contenu du bilan nominatif en fin de mission pour l'adosser

au référentiel de compétences ; mise au point d'un livret d'accompagnement conçu comme un outil de travail entre le jeune et son tuteur ; dématérialisation de ces outils sur la plateforme DiagOriente. La carte des compétences devient, en 2021, un outil structurant d'évaluation et de suivi des compétences au service des tuteurs pour accompagner les volontaires dans leur projet d'avenir. L'objectif de ce chantier qui se

prolonge en 2022 est d'aider les volontaires et leurs tuteurs à objectiver les compétences transversales liées à l'engagement et de les valoriser dans le cadre d'une reprise d'études, d'un travail sur leur orientation professionnelle avec les conseillers du service public de l'emploi et de l'insertion, lors de leur recherche d'emploi.

La construction d'un référentiel de compétences

L'Agence du Service Civique, l'équipe française du référentiel RECTEC et des référents Service Civique de plusieurs départements ont travaillé à la déclinaison du référentiel de compétences transversales proposé par le projet européen RECTEC dans le champ du Service Civique. Sur les douze compétences transversales de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes, neuf compétences ont été retenues et graduées au sein de trois axes – réflexif, communicationnel et organisationnel – en cohérence avec le Cadre européen des certifications. Le référentiel a ensuite été testé avec des organismes d'accueil des secteurs associatif et public, des tuteurs, des volontaires, et les membres du collège des volontaires.

Une refonte du bilan nominatif et la création d'un livret d'accompagnement

En cohérence avec la nouvelle carte de compétences RECTEC¹⁰ Engagement, l'Agence du Service Civique a repensé le bilan nominatif et créé un livret d'accompagnement du projet d'avenir du volontaire pour améliorer la valorisation de son parcours.

Ce travail vise à répondre à deux enjeux : d'une part permettre au volontaire de prendre conscience

de ses acquis tout au long de la mission, et, d'autre part, délivrer le bilan nominatif final attestant des compétences déployées.

Le nouveau livret d'accompagnement a été pensé pour favoriser le dialogue entre le volontaire et son tuteur. Il s'articule autour des 3 rendez-vous minimums d'accompagnement au projet d'avenir recommandés par l'Agence du Service Civique, balisés par 3 étapes clefs : se connaître et se familiariser avec la notion de compétence, transformer son engagement en compétences et faire le bilan de la

mission et de l'engagement.

Ce document permet au tuteur d'accompagner la réflexion post Service Civique du volontaire en cadencant les points de bilan, en suivant la progression du volontaire et en établissant un bilan nominatif utile pour la suite de son parcours.

Ce bilan nominatif final, qui atteste de la réalisation de la mission et des compétences développées ou acquises par le volontaire, a donc été rénové pour devenir un véritable processus d'accompagnement du volontaire.

Une boîte à outils pour les tuteurs et les volontaires

L'ensemble des ressources d'accompagnement au projet d'avenir à destination des tuteurs et des volontaires est désormais mis à disposition gratuitement sur le site internet de l'Agence du Service Civique et sur la plateforme DiagOriente. Ils disposent notamment d'un livret d'accompagnement du volontaire ; de ressources en ligne sur la plateforme DiagOriente à disposition des tuteurs pour l'accompagnement au projet d'avenir ; d'une version dématérialisée du bilan nominatif du volontaire.

Une continuité entre le Service Civique et l'institut de l'Engagement

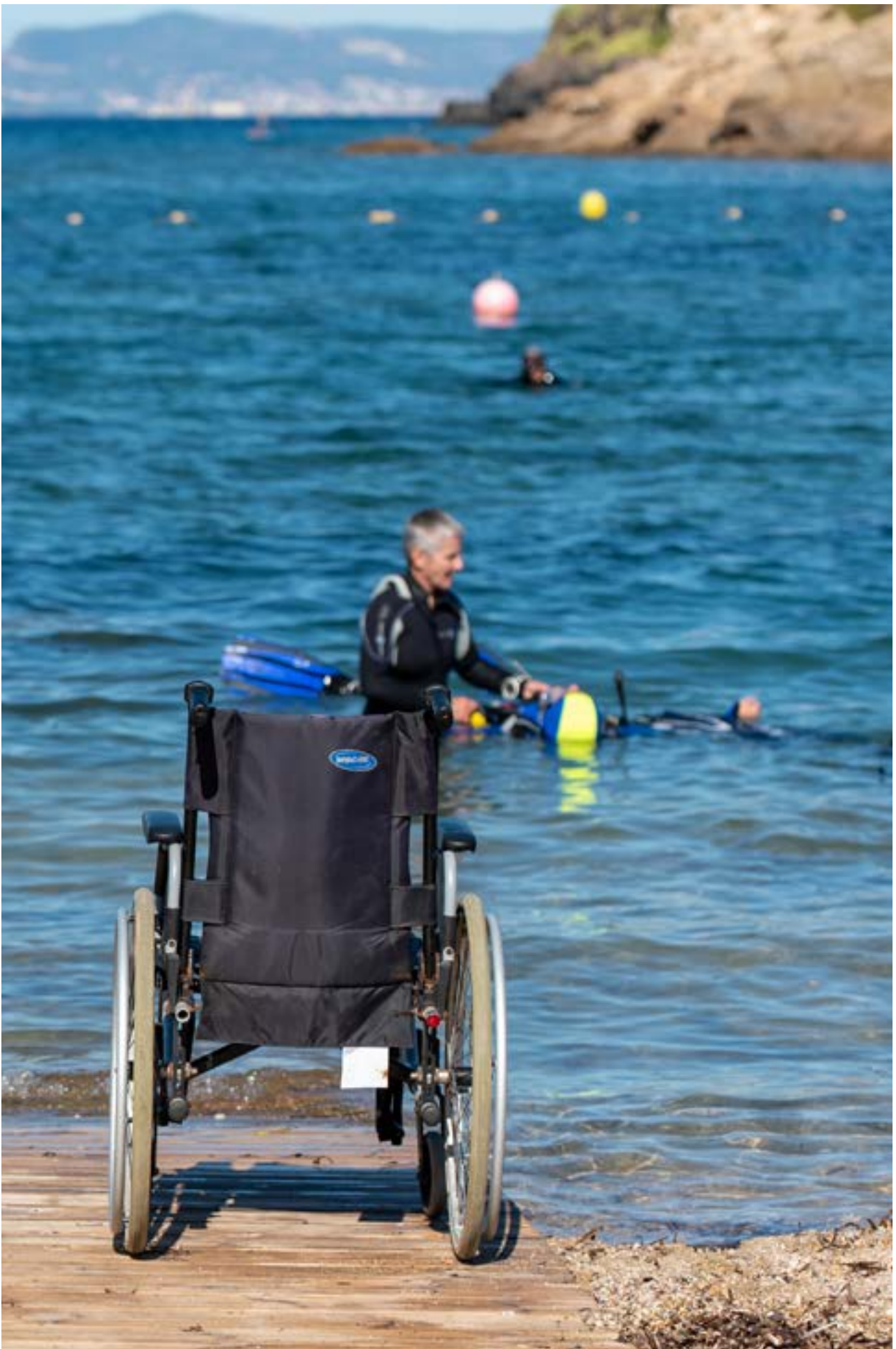
Depuis 2012, l'Institut de l'Engagement permet à des volontaires du Service Civique et du Corps européen de solidarité de valoriser leur engagement et de structurer leur projet d'avenir (reprise d'étude ou de formation, recherche d'emploi, projet

personnel), quels que soient leur origine sociale ou géographique, leur bagage scolaire ou culturel.

En 2021 près de 1 600 volontaires en Service Civique et du Corps européen de solidarité ont déposé un dossier de candidature à l'Institut de l'Engagement. 624 sont devenus lauréats et ont pu bénéficier de l'accompagnement pour construire et concrétiser leur projet d'avenir. Près

de 1 000 volontaires vont également bénéficier, en 2022, du nouveau programme de mentorat de l'Institut de l'Engagement.

¹⁰ Projet Européen RECTEC : reconnaître les compétences transversales en lien avec l'employabilité et les certifications, <http://rectec.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/135/2019/06/RECTECBrochure-.pdf>



Une action partenariale



Une diversité d'organismes d'accueil et de porteurs de projets

Les organismes éligibles à l'accueil de volontaires de Service Civique sont les structures à but non lucratif, les personnes morales de droit public, les organismes d'habitations à loyer modéré, des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, des sociétés publiques locales ou dont l'État ou la Banque de France détiennent le capital, ou disposant d'un label attribué par le ministère de la Culture, les organisations internationales dont le siège est implanté en France ou encore les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées de droit.

Répartition des volontaires en fonction du type de structure d'accueil

RÉPARTITION VOLONTAIRES/ TYPE DE STRUCTURE	PART 2021	PART 2018	ÉVOLUTION
ASSOCIATIONS, FÉDÉRATIONS OU UNIONS	57 %	62 %	- 5 points
SERVICE DE L'ÉTAT	24 %	20,5 %	+ 3,5 points
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	8 %	10 %	- 2 points
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	6 %	6 %	0 point
FONDATION, MUTUELLE OU SYNDICAT	4 %	1 %	+ 3 points
AUTRES	1 %	0,5 %	+ 0,5 point
TOTAL	100 %	100 %	

En 2021, 10 463 organismes sont agréés pour l'accueil d'au moins 1 volontaire en Service Civique. La répartition des volontaires dans les différents types de structure est assez stable par rapport aux années précédentes : les associations sont les principales structures d'accueil, suivies par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales.

Répartition des organismes agréés en fonction du statut juridique

TYPE DE STRUCTURE DES ORGANISMES AGRÉÉS	PART
ASSOCIATIONS, FÉDÉRATIONS OU UNIONS	81 %
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	14 %
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	3,2 %
FONDATION, MUTUELLE OU SYNDICAT	0,5 %
SERVICE DE L'ÉTAT	0,2 %
AUTRES	1,1 %

En 2021, 10 463 organismes sont agréés pour l'accueil d'au moins 1 volontaire en Service Civique.

Une attention particulière portée aux collectivités locales

En 2021, environ 1 440 collectivités agréées ont accueilli directement près de 5 300 volontaires Service Civique, soit 6 % de l'ensemble des volontaires. 450 collectivités sont quant à elles passées par l'intermédiation d'autres structures agréées pour accueillir 1 250 volontaires. Au total, ce sont 6 550 volontaires qui ont effectué une mission au sein de 1 900 collectivités, représentant environ 7,5 % de l'ensemble des volontaires.

Les collectivités territoriales sont un axe majeur de développement des missions de Service Civique, puisque les thématiques d'intervention du

Service Civique correspondent aux compétences locales : développement durable, solidarité intergénérationnelle, éducation, inclusion des personnes en difficulté sociale, des personnes en situation de handicap, culture et loisirs (bibliothèques, musées), mobilités, participation des habitants, sport avec le label « Terre de Jeux », etc.

Afin de développer cet accueil de volontaires par les collectivités territoriales, l'Agence et ses référents territoriaux ont noué de nouveaux partenariats stratégiques, développé

des outils de communication dédiés, et créé des passerelles avec d'autres programmes.

En 2021, près de 580 nouvelles collectivités ont été agréées, les postes agréés en collectivités ont augmenté de 21 % par rapport à 2020, et le nombre de volontaires accueillis au sein de collectivités agréées a progressé de 18 %.

Des liens resserrés avec les acteurs institutionnels locaux

L'Agence a ainsi renforcé ses relations institutionnelles avec les associations d'élus pour valoriser le Service Civique comme une politique publique utile à la collectivité, aux jeunes et aux publics bénéficiaires de leurs actions. L'Agence a notamment signé une convention avec l'Association des Petites Villes de France et l'Agence du Service Civique. La présidente de l'Agence a également participé à une table ronde au Congrès des Maires (novembre 2021) et à la commission Éducation de l'Association des Régions de France (avril 2021). Elle a aussi pris part à des webinaires régionaux et départementaux organisés par certains préfets pour mobiliser les collectivités comme en Seine-Saint-Denis (avril 2021) ou en Auvergne-Rhône-Alpes (juin 2021). Le Directeur général a, de son côté, représenté l'Agence à la Convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (octobre 2021).

Des projets de développement ciblés

L'Agence du Service Civique a œuvré à créer des passerelles entre le Service Civique et les programmes pilotés ou coordonnés par l'Agence nationale de Cohésion des territoires, tels que l'Agenda rural, Tremplin asso, Avenir Montagnes Ingénierie ou Petites Villes de demain. L'ANCT a également valorisé le Service Civique auprès de son vaste réseau de collectivités.

Un appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité », destiné aux intercommunalités rurales novices, a été créé en 2021. Il a permis de soutenir 24 communautés de communes et agglomérations rurales pour leurs premiers accueils de volontaires.

Enfin, un partenariat privilégié avec la Région Nouvelle-Aquitaine s'est concrétisé par la signature d'une convention en faveur de l'engagement des jeunes néo-aquitains, mobilisant le Service Civique, Erasmus + Jeunesse et Sport et le Corps européen de solidarité. Cette convention pourra servir de modèle pour de prochains partenariats avec les Régions.

Une valorisation des programmes européens

Les collectivités territoriales sont des partenaires privilégiés de l'Agence pour mettre en œuvre les programmes Erasmus + Jeunesse et Sport et Corps européen de solidarité. Plusieurs actions illustrent cette collaboration :

- ◆ Le partenariat stratégique « Europe goes local », implique des Agences nationales de plusieurs pays européens en charge d'Erasmus + Jeunesse dont l'Agence du Service Civique. Grâce à ce partenariat stratégique, les services jeunesse des collectivités françaises peuvent créer des liens avec leurs homologues dans d'autres pays européens et ainsi améliorer leurs compétences et leurs pratiques.
- ◆ Le 29 juin 2021, l'Agence a participé aux Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales (RAICT) organisées par Cités Unies France. Grâce à la tenue d'un stand et l'animation d'un atelier, les collectivités territoriales ont pu être sensibilisées à l'ensemble des dispositifs de mobilité internationale portés par l'Agence (Erasmus +, CES, Service Civique à l'international).
- ◆ Les nouveautés des programmes européens ont été présentées aux collectivités lors de plusieurs webinaires en 2021.
- ◆ Des informations sur les programmes européens ont été publiées dans la Gazette des Communes.

Des actions de communication dédiées

Des outils de communication dédiés aux collectivités ont été élaborés et diffusés : un dépliant numérique « Ma collectivité s'engage », un référentiel de missions spécifiques, une page dédiée sur le site de l'Agence, deux vidéos sur l'accueil de volontaires en collectivités (communauté de communes Val-de-Drôme-en-Biovallée et ville de Montceau-les-Mines). En parallèle, deux campagnes d'achat média dédiées aux collectivités ont été déployées dans la presse spécialisée, la presse quotidienne régionale et sur 5 radios nationales.



Notre société dans 10 ans... et nos libertés ?

ACTION CLÉ : PROJET DE PARTICIPATION DES JEUNES
ORGANISATION : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
 NOUVELLE-AQUITAINE

« Notre société dans 10 ans et nos libertés ? » c'est le thème choisi par les volontaires de Nouvelle Aquitaine pour échanger avec les décideurs du territoire et faire émerger des propositions pour nourrir les politiques publiques.

Ce projet de participation des jeunes porté par la Ligue de l'Enseignement de Nouvelle-Aquitaine a duré 8 mois. Deux temps d'échanges avec des élus, des membres du CESER, des acteurs du monde associatif, etc. ont permis aux jeunes de réfléchir, de débattre sur des questions de société et de faire émerger des idées et propositions pouvant nourrir les politiques publiques qui les concernent. En plus de devenir les porte-paroles des propositions formulées, les jeunes ont été des acteurs incontournables de l'organisation de cet événement.

Les résultats ont été présentés dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne et ont fait l'objet d'une exposition conçue par les jeunes.

Le 29 juin 2021,
 l'Agence
 a participé
 aux Rencontres
 de l'action
 internationale
 des collectivités
 territoriales
 (RAICT).

Volet jeunesse du programme Erasmus+

Action clé	Nombre de projets reçus	Nombre de projets sélectionnés	Taux de sélection (nombre de projets sélectionnés / nombre total de candidatures)	Montant total subventionné	Nombre de participants dans les projets acceptés
KA151 – Structures accréditées - Mobilité des acteurs de jeunesse	10	10	100%	611 697 €	214
KA153 – Mobilité des acteurs de jeunesse	77	44	57,14 %	1 477 651,00 €	1424
KA210 – Partenariats simplifiés	47	14	29,78 %	750 000€	x
KA220 – Partenariats de coopération	97	35	36,08 %	8 407 357,16	x

Les mobilités des acteurs de jeunesse (Action clé KA153)

Ce volet du programme Erasmus + favorise la rencontre et les échanges de pratiques entre les acteurs de jeunesse au niveau européen. Il s'adresse à toutes les personnes œuvrant dans le champ de la jeunesse de manière bénévole ou professionnelle. Les porteurs peuvent initier et coordonner une activité ou être partenaire d'un projet organisé dans un autre pays. En 2021, 1 638 acteurs de jeunesse ont pu échanger sur leurs pratiques professionnelles avec des homologues européens.

Les partenariats de coopération (Action clé KA210 et KA220)

Les partenariats de coopération offrent l'opportunité à des organisations actives dans les domaines de la jeunesse (associations, fondations, collectivités...) de coopérer afin de mettre en place des pratiques innovantes (formations, apprentissages, outils pédagogiques, productions culturelles...) et d'échanger des bonnes pratiques à l'échelle européenne.

Le nouveau programme prévoit des partenariats simplifiés (KA210) pour permettre à des organisations peu expérimentées de mettre en place des projets de partenariat avec une gestion facilitée.

49 partenariats de coopération ont été financés en 2021 (dont 14 simplifiés).



Speed dating étudiant dans les Hauts-de-France

ACTION CLÉ : *RENCONTRER SA VOCATION*

ORGANISATION : *STAJ NORD ARTOIS*

Pour donner la possibilité aux jeunes des Hauts-de-France de s'engager, le STAJ Nord-Artois a organisé un speed dating destiné aux étudiants de l'université Polytechnique de Valenciennes.

L'événement Civic Etudiant a réuni une dizaine de structures ayant des missions disponibles pour les proposer aux étudiants. Avec succès, puisque quinze missions ont été pourvues à cette occasion.

Tous en selle pour une mobilité

TYPE DE PROJET : *CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ/PROJET DE SOLIDARITÉ*

NOM DU PORTEUR : *ATELIER DES PARCOURS*

Le projet porté par un groupe de jeunes bretons vise à lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en leur faisant redécouvrir la mobilité. Le groupe a élaboré des sorties sur des vélos adaptés pour ce public afin de sensibiliser les habitants aux difficultés qu'ils rencontrent dans la vie quotidienne et redonner un sens au mot « Mobilité ». Le projet a permis de créer et de pérenniser des parcours adaptés à ce type de vélos pour finalement améliorer le bien-être physique et moral des publics bénéficiaires.



Convention avec le Conseil Régional et festival Handi Graff en Guadeloupe :

ACTION CLÉ : *LA CULTURE EN MODE INCLUSIF*

ORGANISATION : *CONSEIL RÉGIONAL DE GUADELOUPE ET ASSOCIATION SERAC*

Le festival Handi-Graff a pu bénéficier de l'engagements de jeunes en Service Civique grâce à l'association SERAC et à la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil régional de Guadeloupe qui prévoit le déploiement de 440 missions dans les communes de l'île.

Les volontaires ont ainsi participé à l'organisation du festival qui propose un concours de graff en binôme associant un graffeur et une personne en situation de handicap.

Journées de préparation à la mission de l'Éducation Nationale dans le LOIRET

ACTION CLÉ : MIEUX PRÉPARER LES MISSIONS EN MILIEU

ORGANISATION : Unis-Cité

Dans le Loiret, en partenariat avec Respire, La Ligue de l'Enseignement et l'Éducation Nationale, Unis-Cité a créé une journée de formation expérimentale dédiée aux volontaires en mission dans les établissements scolaires du département.

Cette journée a pour objectif de les outiller dans leur posture éducative (connaissance des publics, gestion de conflits, etc...), de les rendre acteurs de leur service civique et force de proposition au cours de leurs missions. Trois ateliers y sont proposés : sur le statut du volontaire, sur l'accompagnement des élèves, sur le développement des enfants et les échanges avec l'équipe éducative.

Deux guides dédiés – le carnet de bord du volontaire et le guide du tuteur – ont été produits et sont en cours de validation par la DSDEN et le Rectorat.



Organisation du « Service Civique Tour » en Martinique

ACTION CLÉ : EN TOURNÉE AVEC LE SERVICE CIVIQUE TOUR

Pendant un mois, le « Service Civique Tour » a sillonné la Martinique pour présenter les diverses missions proposées par les organismes locaux.

Pour cette seconde édition, la caravane est passée par sept communes pour faire la pédagogie du dispositif et permettre aux jeunes qui souhaitent s'engager au service des autres de le faire.

Le Carrefour des engagés dans la Sarthe

ACTION CLÉ : L'ENGAGEMENT EN PARTAGE

Durant deux jours, les volontaires de la Sarthe se sont retrouvés pour échanger ensemble sur leurs missions et sur la notion d'engagement. À cette occasion, les volontaires en mission de Service Civique ou au sein du Corps européen de solidarité ont pu témoigner de leur expérience, présenter les informations pratiques liées à leur engagement et débattre avec les autres volontaires de la poursuite de l'engagement au service de l'intérêt général.

Ce « Carrefour des Engagés » est organisé par un collectif départemental d'associations, d'institutions, de collectivités, de volontaires et d'anciens volontaires pour renforcer la qualité de l'expérience citoyenne des jeunes engagés, dans un cadre ludique et dynamique. Depuis 2010, près de 3 000 volontaires se sont engagés dans la Sarthe.

L'accompagnement des organismes

La formation et l'accompagnement des organismes d'accueil

En 2021, l'Agence du Service Civique a renouvelé son marché de formation des organismes et propose une offre enrichie pour fournir un accompagnement toujours plus qualitatif aux structures et aux tuteurs. Avec Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement, Cotravaux, l'UFCV et l'AFEV, elle fournit des formations à l'ensemble des personnes concernées par la gestion du Service Civique et l'accueil d'un volontaire, en présentiel et à distance.

Visible sur le site tuteurs-service-civique.fr, l'offre de formation propose des modules sur les fondamentaux du Service Civique à destination des tuteurs et des personnes en charge d'un agrément. Désormais, elle offre aussi des formations pour les personnes qui ne connaissent pas le Service Civique et souhaitent s'informer, voire déposer une demande d'agrément. Des cycles de formation sont également disponibles pour le Service Civique à l'international et l'accueil de volontaires en situation de handicap. Ils proposent des modules allant de la sensibilisation à la mise en œuvre en passant par la découverte et l'accompagnement. Enfin, des ateliers d'échange de pratiques, des rencontres entre acteurs d'un même secteur ou d'un même territoire et d'autres modules d'approfondissement sont aussi proposés pour les structures plus expérimentées.

En complément du marché de formation, l'Agence du Service Civique organise régulièrement des webinaires thématiques afin d'appuyer ses partenaires et les structures d'accueil dans le déploiement du Service Civique. Ces ateliers favorisent l'échange d'informations et de pratiques dans des secteurs spécifiques : handicap dans le secteur public, égalité femme-homme, culture, transition écologique ou encore sport.

L'accompagnement pour la mise en place du Corps européen de solidarité

En 2021, l'Agence a organisé une nouvelle session de formation des porteurs de projets sur les modalités de la nouvelle programmation 2021-2027, et notamment le processus de labellisation. Plusieurs webinaires thématiques ont été proposés, ainsi que des sessions de questions/réponses, des outils en ligne adaptés (padlet, vidéo, formulaire test...), des ateliers spécifiques pour les têtes de réseaux ou encore des accompagnements individualisés pour les petites structures.

En décembre 2021, les structures labellisées sur la nouvelle programmation 2021-2027 ont été réunies pour les accompagner dans la montée en compétences et la qualité des projets. Chaque organisation a pu recevoir une matrice de compétence personnalisée, élaborée à partir de l'évaluation du label lead, ce qui leur a permis de prendre connaissance de leurs forces et faiblesses.

En décembre 2021 les structures labellisées sur la nouvelle programmation 2021-2027 ont été réunies pour les accompagner dans la montée en compétences et la qualité des projets.



L'accompagnement du point national d'information Erasmus + Sport

Depuis 2014, l'Agence Erasmus + France Jeunesse et Sport est désignée Point National d'Information (PNI) sur le volet Sport du programme Erasmus +. Son rôle est d'informer les porteurs, d'accompagner les candidatures françaises déposées auprès de l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel, Culture » (EACEA), basée à Bruxelles et de valoriser les projets, en lien étroit avec le Ministère chargé des Sports. Le PNI oriente également vers le volet Jeunesse ou le Corps européen de solidarité certains porteurs issus du monde sportif lorsque la dimension Jeunesse est particulièrement présente dans les propositions envisagées.

En 2021, le Point National d'Information a enregistré un record de sollicitations avec 57 organismes intéressés. Les résultats définitifs de l'appel à projets ne sont pas connus, mais une quinzaine d'organismes sont déjà en cours de contractualisation auprès de l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel, culture » (EACA).

Le premier rassemblement de lauréats français Erasmus + Sport a également été organisé pour initier la mise en place d'un réseau de lauréats français,

construire un esprit de promotion et développer l'accompagnement du PNI au-delà du dépôt de candidature. Cette première édition a rassemblé une douzaine de lauréats en juin 2021.

Le NET au Service du développement du Corps européen de solidarité

Les activités NET – Networking Activities – permettent d'accompagner le développement du Corps européen solidarité en renforçant l'ancrage local des projets, en favorisant la montée en compétence des bénéficiaires et en améliorant la qualité des projets déposés.

En 2021, les activités NET ont été particulièrement importantes pour permettre une bonne appropriation de la nouvelle programmation 2021-2027 par les porteurs potentiels ou existants. Ainsi des ateliers ont permis à plus de 200 personnes de mieux comprendre le label Lead. De la même manière les formations pour les tuteurs de volontaires, le coaching individualisé de structures et la réalisation d'atelier sur l'inclusion sont autant de leviers pour renforcer la qualité des projets du Corps européen de solidarité.

Les activités NET ont également été mises en œuvre à l'échelle

transnationale. Par exemple, en 2021, l'évènement « Let's Rock - Overseas Territories » a permis de consolider la mise en place d'un réseau de structures basées dans des territoires ultrapériphériques en France et en Europe.

Training and cooperation activités, un dispositif européen d'accompagnement pour le programme Erasmus +

Les activités TCA – Training and Cooperation Activities – s'adressent aux porteurs de projets Erasmus +. Chaque année, l'agence Erasmus + France Jeunesse et Sport, en lien avec ses partenaires européens, les agences nationales des autres pays européens et les Centres de ressources SALTO, proposent un ensemble d'activités nationales ou transnationales de formation, de mises en réseau, de visites d'études, pour les professionnels des secteurs de la jeunesse et de l'éducation non-formelle.

Les partenariats stratégiques permettent de lancer des dynamiques européennes sur des thématiques précises et 2021 a été particulièrement riche sur les enjeux de la participation des jeunes à l'échelle locale en proposant des outils et des formations spécifiques aux acteurs de terrain.

Depuis 2020, l'Agence a mis en place un programme de formation « Valoriser les acquis de la mobilité européenne ou internationale » (VAMI) ayant pour but de développer les connaissances et la posture d'accompagnement des personnes intervenant dans le parcours du jeune au retour d'une mobilité internationale. Cette formation permet d'outiller un réseau d'acteurs

variés dans un territoire donné et de créer une compréhension commune du rôle d'accompagnateur. Deux sessions ont été réalisées en 2021 et ont permis de former 40 acteurs d'Ile de France et de Normandie. Une seconde session a été réalisée en Ile de France en février 2022 et deux sessions sont d'ores et déjà prévues début 2023 en PACA et Occitanie.

Le contrôle des organismes

Un enjeu de qualité et d'intégrité pour le Service Civique

Dans le contexte du fort développement du Service Civique, l'Agence est très vigilante quant au respect des principes fondamentaux du Service Civique : intérêt général de la mission, complémentarité et non substitution à l'emploi, accompagnement des volontaires dans leur mission et leur projet d'avenir, accès à une formation civique et citoyenne, formation des tuteurs. L'activité de contrôle, encadrée par un programme annuel, représente un levier majeur de préservation de l'intégrité du Service Civique.

Le contrôle du Service Civique assure la qualité de cette politique publique instituée par la loi du 10 mars 2010 en garantissant la conformité de sa mise en œuvre avec le Code du service national. Il contribue ainsi au bon usage des fonds publics mobilisés pour le Service Civique. Des contrôles sur sites et sur pièces s'ajoutent à un accompagnement des organismes d'accueil tout au long de la définition de leur projet d'accueil, de la primo-information à la mise en œuvre, en incluant les échanges durant toute la vie de l'agrément avec l'autorité administrative. Ils peuvent déboucher sur un retrait d'agrément.

Cette procédure fait intervenir à la fois l'Agence du Service Civique, les

délégations régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et les services départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ¹¹.

La priorité de la mission de contrôle est inscrite dans les orientations stratégiques de l'Agence du Service Civique et différents chantiers ont été ouverts et menés pour moderniser et rationaliser cette activité depuis la fin de l'année 2018. Fondé sur l'analyse des risques, un tableau de bord de repérage des structures à contrôler, d'abord appliqué à la programmation des contrôles des agréments nationaux, a été généralisé et étendu aux agréments locaux dès 2019.

Chaque année, l'Agence rend compte de l'ensemble de cette activité de contrôle pour l'année N-1, dans un rapport national présenté au Conseil d'administration.

En 2020, le nombre de contrôles a été sensiblement impacté par la crise sanitaire et les contrôles ont dû se concentrer sur les priorités et situations urgentes : 381 contrôles au total ont pu être menés dont 38 sur agréments nationaux. 18 retraits ont été notifiés dont un tiers sur des agréments nationaux.

En 2021, l'activité de contrôle a pu reprendre de manière significative

; 67 contrôles ont été réalisés sur agréments nationaux, permettant à l'Agence d'atteindre un taux de contrôle ¹² de plus de 15% sur ces agréments. Concernant le contrôle des agréments locaux, les chiffres ne sont pas encore stabilisés mais laissent entrevoir un léger regain de l'activité de contrôle.

Le contrôle des agréments nationaux réalisé en 2021 a déjà donné lieu au lancement de 16 procédures de retrait partiel, où un ou plusieurs établissements sont retirés du bénéfice d'un agrément, et de 5 retraits d'agréments complets ¹³, où la décision s'applique à l'ensemble des établissements concernés par l'agrément.

Le partage et la diffusion d'une culture commune du contrôle se sont poursuivis en 2021, avec la diffusion d'un nouveau guide opérationnel du contrôle pour les équipes de contrôle, la programmation de différents niveaux de formation à distance et le lancement d'un nouveau groupe de travail, dont l'objet est en premier lieu de poursuivre l'harmonisation des pratiques, notamment en termes de gradation des sanctions.

¹¹ Cf. article R. 120-9 du code du service national.

¹² Le taux de contrôle des organismes nationaux rapporte le nombre de contrôles réalisés sur agréments nationaux au nombre d'organismes nationaux agréés.

¹³ Sur la base de 10 structures contrôlées.

Le contrôle des organismes des programmes européens

Conformément aux règlements des programmes Erasmus + et Corps européen de solidarité (CES), les structures bénéficiant de financements doivent faire l'objet de contrôles par l'Agence, appelés « contrôles primaires ». Un plan de contrôles et d'audit annuel articule l'ensemble de ces contrôles.

En 2021, 394 contrôles primaires ont été réalisés. Ils relèvent de cinq catégories :

- ◆ Le contrôle des rapports finaux, réalisé pour tous les projets financés par l'Agence. Il s'agit d'un contrôle financier simplifié sur la base d'éléments déclaratifs (hors coûts exceptionnels) et d'un examen des résultats pédagogiques obtenus à l'issue du projet. En 2021, 326 rapports finaux ont été traités.
- ◆ Le contrôle « en desk check », contrôle approfondi des dépenses

du projet. Réalisé sur 10% des projets financés, le contrôle porte sur l'examen de l'ensemble des pièces de dépenses du projet et vise à examiner la réalité des coûts sur un projet. En 2021, 39 contrôles en desk check ont été réalisés.

- ◆ La visite sur site, réalisée pendant la réalisation du projet pour 2% des projets financés de l'année. Ce moment, qui favorise les échanges entre l'Agence, les associations et partenaires ainsi que les jeunes, permet entre autres d'examiner le déroulement du projet et de préconiser des ajustements pédagogiques ou en termes de gestion.

En raison de la crise sanitaire qui a généré des reports des dates des activités et de la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2021/2027, le nombre de visites sur site a été de 14 visites en 2021 sur une programmation initiale de 50 entre 2020 et 2021.

- ◆ L'audit financier, dont 1 a été réalisé en 2021 sur un projet de l'action clé KA205 (partenariats stratégiques)

- ◆ L'audit système, effectué auprès des « top receivers » des programmes. L'audit est fait sur site et vise à s'assurer que la structure respecte les règles et normes édictées par le guide du programme. Le contrôle porte sur un examen de son organisation, de sa capacité opérationnelle à gérer les projets subventionnés et un contrôle financier du dernier projet financé par l'Agence. Cet audit est aussi l'occasion de rencontrer et échanger avec les jeunes et les partenaires sur la mise en œuvre concrète du projet. En 2021, 13 audits système ont été réalisés.

En 2021,
394 contrôles
primaires
ont été réalisés.



Film promotionnel en Bourgogne Franche Comté

ACTION CLÉ : ENGAGÉ DANS MA COLLECTIVITÉ !

ORGANISATION : VILLE DE MONTCEAU-LES-MINES ¹⁴

Dans une vidéo de la campagne « Ma collectivité s'engage » on peut suivre Louis, volontaire en Service Civique de 25 ans en mission au centre social de Montceau-les-Mines. Originaire de la ville, il est fier d'être au service de la commune qui l'a vu grandir en aidant les usagers dans leurs démarches administratives en ligne. Il parle d'une expérience « très positive » qui l'a aidée à prendre confiance en lui. Marie-Claude Jarrot, Maire de la ville, évoque un « engagement réciproque » entre la collectivité et le jeune. Elle ambitionne de « construire une philosophie de l'engagement » en proposant des missions de Service Civique depuis 2016 aux « jeunes qui représentent 15% de la population d'une ville ouvrière de 20 000 habitants, territoire d'industrie en pleine reconversion ».

¹⁴ Maire de Montceau-les-Mines depuis 2014 et affiliée LR, Marie-Claude Jarrot est présidente de l'Association des maires de Saône-et-Loire et représentante de l'AMF auprès de la Coordination des employeurs territoriaux.

A woman with dark hair in a ponytail is seen from the back, looking towards a screen. The screen displays a person's face. The entire image has a green tint. The text 'Les perspectives pour l'année 2022' is overlaid in white.

Les perspectives pour l'année 2022



Accueillir toujours plus de jeunes en Service Civique

L'objectif principal pour l'Agence du Service Civique est de permettre à toujours plus de jeunes de s'engager au service de l'intérêt général.

Pour cela, l'Agence a conçu une nouvelle campagne de communication pensée pour eux et centrée sur leurs attentes et leurs besoins. Elle sera orchestrée autour de la valorisation des différents bénéfices procurés par le Service Civique. La stratégie éditoriale fera également l'objet d'une refonte afin de produire des contenus répondant aux mieux au mode de consommation des jeunes, en particulier en ligne, et le calendrier de diffusion sera optimisé en fonction

des moments clés dans le parcours d'orientation des jeunes. Dans ce cadre, la présence sur les réseaux sociaux sera renforcée et davantage segmentée selon les cibles : Facebook pour les parents et les prescripteurs, Instagram et YouTube pour les volontaires. Parallèlement, l'Agence développe la démarche du « aller vers » avec la mise en place d'initiatives de communication et de promotion qui vont directement à la rencontre des jeunes dans les écoles, les quartiers, les lieux qu'ils fréquentent en s'appuyant de préférence sur leurs pairs.

L'Agence du Service Civique fournit également une ingénierie

pédagogique à destination des structures d'accueil pour les soutenir et les accompagner dans leurs efforts de recrutement des volontaires : formations, ateliers d'échanges de bonnes pratiques sur toutes les dimensions du recrutement (formulation, communication et diffusion des annonces, méthodes alternatives de recrutement, développement de l'accessibilité...), conception d'un guide opérationnel et d'outils pour aider toutes les structures dans leur processus de recrutement des volontaires.



L'Agence a conçu
une nouvelle
campagne
de communication
pensée pour eux
et centrée
sur leurs attentes
et leurs besoins.

Une feuille de route résolument européenne

Le 15 septembre 2021, la présidente de la Commission européenne a proposé de faire de 2022 « l'année européenne de la jeunesse ». Au premier semestre de l'année 2022, la France a pris la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne.

L'année 2021 a été mise à profit pour préparer ces échéances et mettre en lumière l'ensemble des dispositifs portés par l'Agence, notamment au niveau européen. Une série d'événements est ainsi prévue pour mettre en avant la jeunesse, soutenir la mobilité européenne et encourager les projets au service de l'interculturalité et de la

citoyenneté européenne.

La Présidence française de l'Union européenne et l'année européenne de la jeunesse sont également des occasions uniques de renforcer les synergies entre programmes de mobilité européenne et programmes d'engagement nationaux.



A close-up photograph of a hand operating a calculator. The hand is positioned over the numeric keypad, with the index finger pressing a button. The calculator is a standard desktop model with a display screen at the bottom. The background is slightly blurred, showing some papers and a laptop keyboard. Overlaid on the left side of the image is the title text in a large, white, sans-serif font.

Données budgétaires et exécution financière 2021



COMPTE DE RÉSULTAT EN 2021 (en K€)

CHARGES	MONTANTS (en K€)	PRODUITS	MONTANTS (en K€)	
Charges d'exploitation:		Produits d'exploitation:		
Achats et services extérieurs	23 332			
Impôts et taxes	640	Subventions d'exploitation	745 231	
Personnels	6 799	Autres produits de gestion	19 128	
Autres charges	484 412			
Amortissement et Provisions	772	Reprise sur amortissements et provisions	518	
TOTAL DES CHARGES	515 955	TOTAL DES PRODUITS	764 877	BÉNÉFICES 248 922

*dont charges d'intervention

BILAN 2021 (en K€)

ACTIF	BRUT	MONTANTS (en K€) AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	PASSIF	MONTANTS (en K€)
Immobilisations incorporelles	2 641	1 948	693	Réserves facultatives	80 909
Immobilisations corporelles	126	61	65	Report à nouveau	45
Immobilisations financières	-	-	-	Résultat de l'exercice	248 922
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 767	2 009	758	TOTAL CAPITAUX PROPRES	329 876
Stocks et en-cours	-	-	-	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	419
Avances versées	20	-	20	Dettes fournisseurs	46 196
Créances diverses	87 911	155	87 756	Autres dettes d'exploitation	127
Disponibilités	288 077	-	288 077	Produits constatés d'avance	-
Charges constatées d'avance	7	-	7	TOTAL DETTES	46 323
TOTAL ACTIF CIRCULANT	376 015	155	375 860	TOTAL GÉNÉRAL	376 618
TOTAL GÉNÉRAL	378 782	2 164	376 618		

Les produits constatés par l'Agence du Service Civique se composent quasi-exclusivement des subventions d'exploitation reçues de l'État et de la Commission européenne (97,4 % des produits d'exploitation).

Les charges d'intervention représentent à elles seules, 93,8 % du total des charges d'exploitation et se répartissent

en : 91,5% au titre du Service Civique et 8,5 % au titre des programmes européens Erasmus + Jeunesse et Sport. L'activité financière de l'Agence a permis de dégager un bénéfice de 248,9 M€ au titre de l'exercice 2021. L'évolution du résultat sur 5 derniers exercices se présente comme suit :

Evolution du résultat patrimonial (en M€)

	2017	2018	2019	2020	2021
Bénéfice	5,6	-	6,3	65,6	248,9
Déficit	-	-57,6	-	-	-

La réalisation des missions de l'Agence du Service Civique repose sur un effectif global de 112,5 ETPT pour l'année 2021. La structure des effectifs s'établit ainsi :

	Sous plafond d'emplois	Hors plafond d'emplois	Total général
Contractuels de droit public:			
CDI	9,8	1,8	11,6
CDD	34,9	30,4	65,3
Personnels détachés sur contrat	19,4	9,8	29,2
TOTAL ETPT EMPLOIS NON TITULAIRES	64,1	42,0	106,1
Contrats aidés et apprentis	-	5,4	5,4
Autres (personnel mis à disposition)	-	-	1,0
TOTAL GÉNÉRAL	64,1	47,4	112,5

Les effectifs sous plafond d'emplois désignent les emplois permanents financés par l'État (69 ETP pour l'année 2021) et les effectifs hors plafond d'emplois correspondent aux emplois financés sur les fonds européens (47,5 ETP pour l'année 2021). Le plafond des emplois n'est pas saturé en 2021 en raison des vacances temporaires occasionnées par la mobilité des personnels et des recrutements progressifs des 15 ETP obtenus lors

du vote du budget rectificatif au Conseil d'administration de fin d'année 2020 dans le cadre de la montée en charge de l'Agence afférente au plan « 1 jeune, 1 solution ».

Les effectifs hors plafond d'emplois s'inscrivent dans les frais de fonctionnement versés par la Commission européenne.

**SITUATION DE LA TRÉSORERIE
(EN FLUX ET EN STOCK, EN €)**

FLUX DE TRÉSORERIE CONSTATÉS EN 2021 EN €	
Encaissements constatés en 2021	776 645 834
Décaissements réalisés en 2021	519 750 935
FLUX DE TRÉSORERIE EN 2021	256 894 899

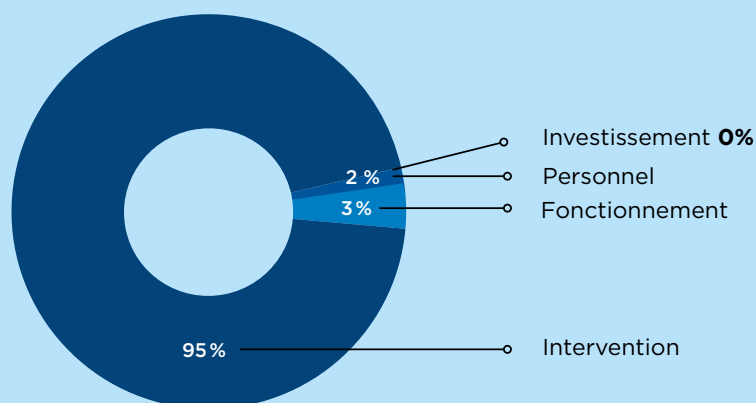
ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE EN 2021 EN €	
Situation initiale au 01/01/2021	31 182 291
Situation finale au 31/12/2021	288 077 190
VARIATION DE TRÉSORERIE 2021	256 894 899

Au 31 décembre 2021, le niveau de trésorerie disponible s'établit à environ 288 M€.

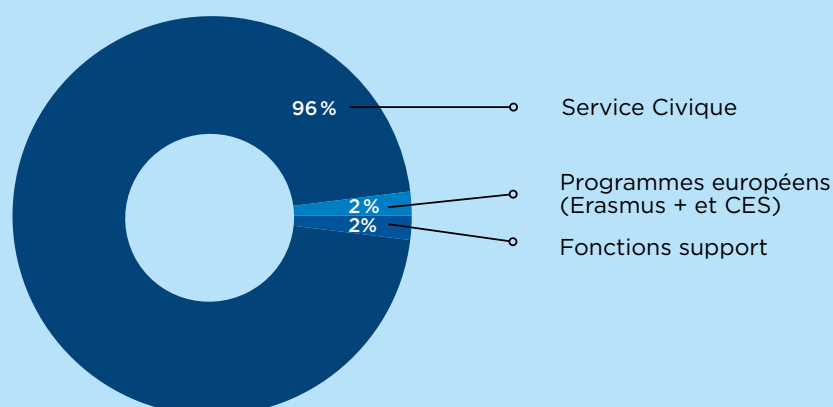
Données budgétaires exécution 2021

Le budget de l'Agence du Service Civique est marqué par la prépondérance des crédits d'intervention destinés au dispositif de Service Civique et la faible part des crédits de fonctionnement

Répartition des dépenses 2021 par enveloppe

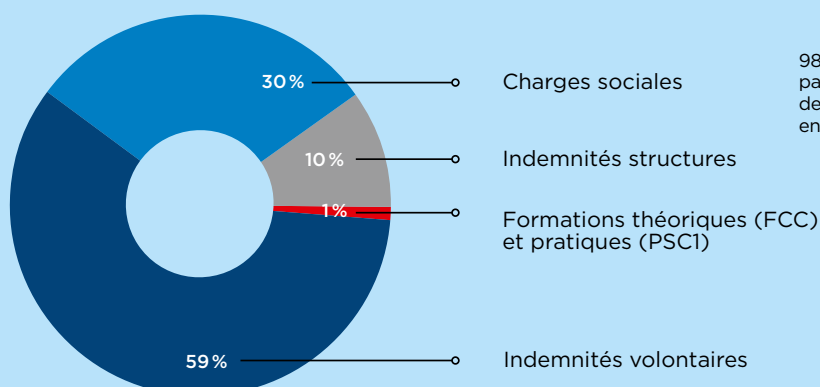


Répartition des dépenses 2021 par périmètre d'activité



Les crédits d'intervention dédiés au Service Civique sont essentiellement destinés à indemniser les volontaires et les structures d'accueil

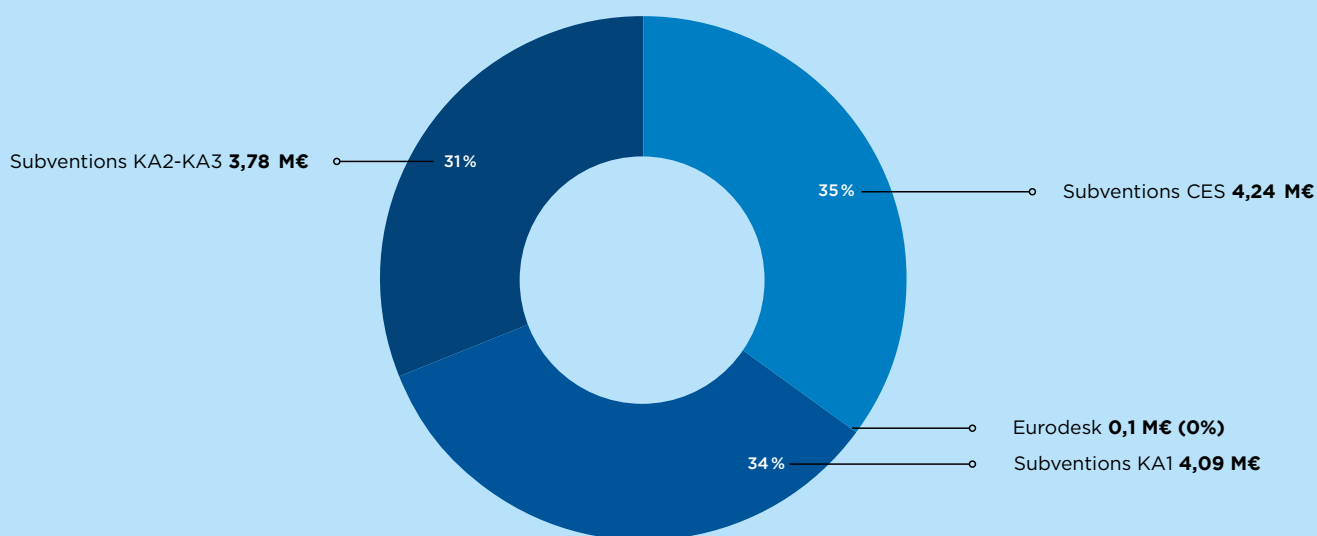
Utilisation des crédits délégués à l'ASP



98 % des crédits d'intervention (480 M€ en crédits de paiement) ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP), chargée du paiement des jeunes en Service Civique et de leurs structures d'accueil.

Les dépenses d'intervention au titre des programmes européens sont marquées par le plein déploiement, en 2021, du Corps européen de solidarité (CES) lancé en 2018

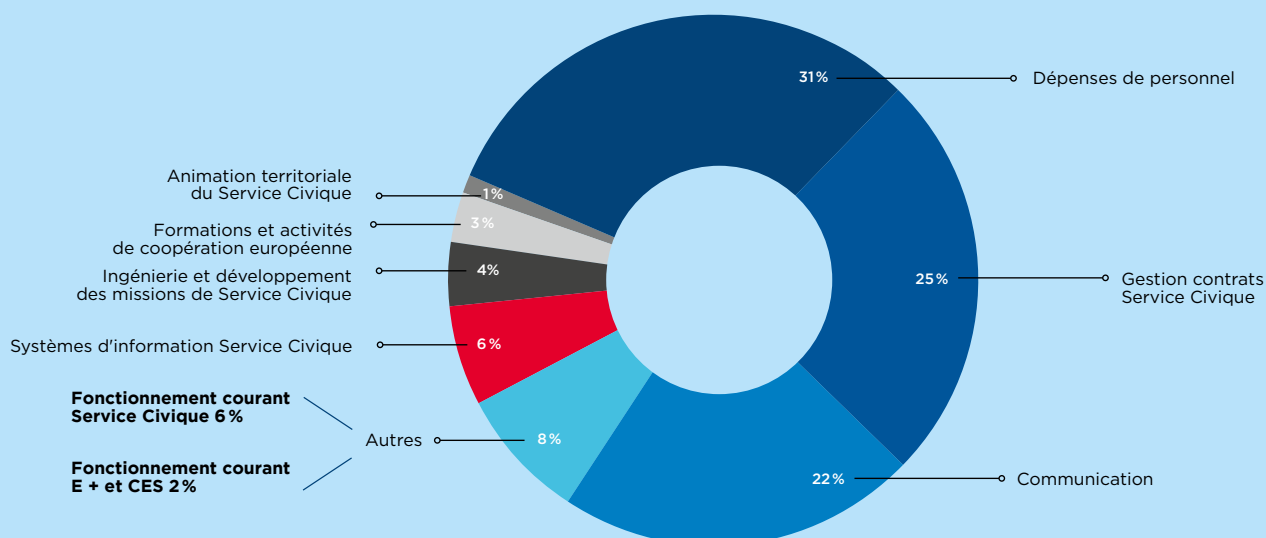
Répartition des dépenses d'intervention au titre des programmes européens



La rémunération des personnels représente le premier poste de dépenses « support » de l'Agence

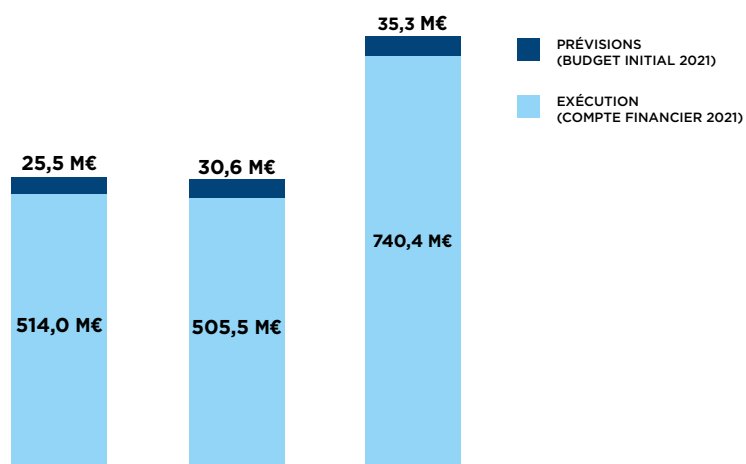
Dépenses hors crédits d'intervention par destination

Pour accompagner la mise en œuvre des dispositifs portés par l'Agence, 23,7 M€ de crédits hors intervention ont été mis en œuvre en 2021. Les charges de personnel représentent 31 % de ces crédits, soit 7,4 M€. Les dépenses dédiées au fonctionnement courant sont de 1,9 M (8%).



L'exécution 2021 a été marquée par une hausse des ressources en cours d'exercice.

Évolution des ressources 2021 de l'ASC



La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par l'État représente 94 % des recettes de l'Agence. Les autres ressources sont constituées principalement des recettes sur les programmes européens (30,6 M€ en exécution). Des dotations complémentaires au cours de l'exercice 2021 ont conduit à une hausse de 4 % de ces recettes.

